

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 604**11 juin 2004****SOMMAIRE**

A Quarter Company S.A.H., Luxembourg	28959	GCE Luxco, S.à r.l., Luxembourg	28970
Advanco Luxembourg S.A., Luxembourg	28958	Global Air Movement (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	28953
Advanco Luxembourg S.A., Luxembourg	28958	Global Air Movement (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	28953
Advanco Luxembourg S.A., Luxembourg	28958	Gruppo Frati Finance S.A.	28987
Airisto Re S.A., Luxembourg	28953	Gruppo Frati Finance S.A.	28989
Apple Finance Holding S.A., Luxembourg	28952	GTH Holding S.A., Luxembourg	28960
Automotive Engineering Holding S.A., Luxembourg	28978	HDC S.A., Luxembourg	28961
B Ben Holding S.A., Luxembourg	28954	Head Investments Holdings S.A., Luxembourg	28977
B Ben Holding S.A., Luxembourg	28972	HF S.A., Luxembourg	28986
Binter S.A., Luxembourg	28978	HF S.A., Luxembourg	28986
Blue Bay Holding S.A., Luxembourg	28984	Holux Holding, GmbH, Luxembourg	28985
Business & Transaction International Holding S.A., Luxembourg	28959	Hortense S.A., Luxembourg	28979
Cachagua Holdings S.A., Luxembourg	28973	Hortense S.A., Luxembourg	28979
Cachagua Holdings S.A., Luxembourg	28974	Hôtel des Vignes, S.à r.l., Remich	28951
(La) Calade S.C.I., Bridel	28950	Houdemont Investments, S.à r.l., Luxembourg	28986
(La) Calade S.C.I., Bridel	28950	Iceland Genomic Ventures Holding, S.à r.l., Luxembourg	28979
CDC Net S.A., Luxembourg	28971	Iceland Genomic Ventures Holding, S.à r.l., Luxembourg	28982
CePT, Centre de Prévention des Toxicomanies, Luxembourg	28956	Integrated Core Technologies Participations S.A., Luxembourg	28974
Cheming International Service S.A., Luxembourg	28953	Integrated Core Technologies Participations S.A., Luxembourg	28974
Cheming International Service S.A., Luxembourg	28953	Interassurances Pauly & Lamby, S.à r.l., Luxembourg	28947
Cheming S.A., Luxembourg	28952	Ivorlux S.A., Luxembourg	28955
Cheming S.A., Luxembourg	28952	Ivorlux S.A., Luxembourg	28956
CPPL Lux 1 S.A., Luxembourg	28984	Jean-Jacques Zimmer Racing Team, S.à r.l., Bridel	28979
Cristal Invest S.A., Luxembourg	28971	Jomax S.A., Pétange	28974
Dexia Money Market, Sicav, Luxembourg	28970	JVR Management, GmbH, Wasserbillig	28977
Donkels-Meyers Biogas S.C., Beiler	28947	Kaupthing Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	28959
Elis Luxembourg S.A., Leudelange	28960	King Cheetah Holdings S.A., Luxembourg	28960
Eminium S.A., Luxembourg	28977	Kiss International S.A., Luxembourg	28970
Europe Equipement S.A., Luxembourg	28975	L2S Communication S.A., Bertrange	28983
Eurotour 2000 S.A., Luxembourg	28982	L2S Communication S.A., Bertrange	28984
Eval Holding S.A., Luxembourg	28959	Lahure Marcel Trade S.A., Niedercorn	28978
Eval S.A., Luxembourg	28957	Londel S.A., Luxembourg	28982
Faircoast S.A.H., Luxembourg	28984		
FBL, Fassbinder, Bidaine Luxembourg S.A., Belvaux	28951		
Gardian S.A., Luxembourg	28958		
GCE Luxco, S.à r.l., Luxembourg	28966		

Longfield Investments S.A., Luxembourg	28946	Sigma Capital Hospitality, Leisure and Tourism Holding Company S.A., Luxembourg	28982
Lua Holding S.A., Luxembourg	28982	Société Générale Central and Eastern European Opportunities Fund, Sicaf, Luxembourg	28986
Luguna Holdings S.A., Luxembourg	28985	Sogepro S.A., Luxembourg	28985
Lynx S.A.H., Luxembourg	28946	Sogepro S.A., Luxembourg	28985
Maxi-Toys Luxembourg S.A., Foetz	28978	Sogepro S.A., Luxembourg	28985
Maxi-Toys Luxembourg S.A., Foetz	28978	Solstice Holding S.A., Luxembourg	28971
Mustang Holding S.A., Luxembourg	28960	SPS Reinsurance S.A., Luxembourg	28954
Ngo Chew Hong Corporation Luxembourg S.A.H., Luxembourg	28961	SPS Reinsurance S.A., Luxembourg	28954
Ngo Chew Hong Corporation Luxembourg S.A.H., Luxembourg	28961	Takolux S.A.H., Luxembourg	28965
Oliver Holdings S.A., Luxembourg	28970	Thiel Logistik AG, Grevenmacher	28951
Payroll International Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	28952	Thiel Logistik AG, Grevenmacher	28951
Promofi S.A., Luxembourg	28951	Thomas Winch & Partners S.A., Luxembourg	28976
Real Trading Holding, S.à r.l., Luxembourg	28983	Thomas Winch & Partners S.A., Luxembourg	28977
Recfin Holding S.A., Luxembourg	28965	Tota Holding S.A., Luxembourg	28972
Recfin Holding S.A., Luxembourg	28965	Tramways, S.à r.l., Luxembourg	28946
Santorini Investment Holding S.A., Luxembourg	28961	Transports Jean Mersch, S.à r.l., Niederdonven	28949
Saxi Holding S.A., Luxembourg	28983	Transports Jean Mersch, S.à r.l., Niederdonven	28949
ScaL, Société des collectionneurs d'armes, A.s.b.l., Luxembourg	28962	Vert Vallée S.A.H., Luxembourg	28959
Scie-Trading & Engineering, GmbH, Remich	28952	Voyages Wengler, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	28954
Sigma Capital Hospitality, Leisure and Tourism Holding Company S.A., Luxembourg	28980		

LONGFIELD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 85.075.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(032593.3/655/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

TRAMWAYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 79, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 64.680.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(032673.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

LYNX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 60, boulevard Marcel Cahen.
R. C. Luxembourg B 11.939.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2004.

Signature.

(032709.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

INTERASSURANCES PAULY & LAMBY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.125.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02264, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032456.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

DONKELS-MEYERS BIOGAS, Zivilrechtliche Gesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9944 Beiler, Maison 23.
H. R. Diekirch E 312.

STATUTEN

Zwischen den Unterzeichnenden:

1) Herrn Donkels-Schank Roger und Sohn Pascal, Landwirte, wohnhaft in L-9944 Beiler, Maison 23,

2) Frau Meyers-Donkels Marie-Louise, Landwirtin, wohnhaft in L-9943 Hautbellain, Maison 18,

wird eine zivilrechtliche Gesellschaft gegründet.

I.- Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwecks Einkommenssteigerung und Verbesserung der Arbeitsbedingungen beschließen die vorbenannten Personen gemeinsam eine Biogasanlage zu errichten und zu betreiben. Das Ziel ist die Verbesserung der hofeigenen Wirtschaftsdünger und die gemeinsame Verwertung von nachwachsenden Rohstoffen zur Strom- und Wärmeerzeugung. Zu diesem Zweck bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Maßgabe der Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung desselben begünstigen oder erleichtern. Außerdem ist die Gesellschaft berechtigt, innerhalb ihres Aufgabenbereiches, zu allen Geschäften und Maßnahmen, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes förderlich und nützlich erscheinen.

II.- Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen DONKELS-MEYERS BIOGAS und ihr Sitz befindet sich in Maison 23, L-9944 Beiler und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

III.- Gesellschaftsdauer

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft wurde auf fünfzehn Jahre vereinbart. Eine Verlängerung sowie eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter erfolgen.

IV.- Gesellschaftskapital

Art. 4. Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) festgesetzt, teilbar in einhundert Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR), welches wie folgt eingebracht wurde:

1) Donkels-Schank Roger und Sohn Pascal	50 Anteile
2) Meyers-Donkels Marie-Louise	50 Anteile
Total:	100 Anteile

V.- Übereignung von Anteilen

Art. 5. Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschaftern, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie dem Partner durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Der Partner hat ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile. Binnen einem Monat muss der Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt oder ob er von seinem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht.

Bei der Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen Pflichten und Rechten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und will der Partner selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu einem auf gütlichem Wege oder durch Experten vereinbarten Preise aufkaufen. Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verwei-

gerung eines Dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

VI.- Tod eines Gesellschafters

Art. 6. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmäßige Auflösung der Gesellschaft nach sich. Binnen einer Frist von 12 Monaten nach dem Tod des Gesellschafters müssen die überlebenden Gesellschafter den Erben des verstorbenen Gesellschafters per Einschreibebrief mitteilen ob sie den oder die Erben als Gesellschafter annehmen. Gleichzeitig verzichten die Erben des verstorbenen Gesellschafters auf das Recht, während der vorgenannten Frist, die von diesem in die Gesellschaft eingebrachten Einlagen zurückzuverlangen. Als Gegenleistung steht ihnen während dieser zwölf Monate eine Entschädigung zu, begreifend eine fünfprozentige Verzinsung der Einlagen. Bei Übernahme des elterlichen Betriebes, nach dem Tode eines der Gesellschafter, gelten ebenfalls die Bestimmungen wie sie im Artikel 5 (Übereignung von Anteilen) festgelegt sind.

VII.- Geschäftsjahr, Inventar, Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

Art. 7. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Gründungsdatum der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2003.

Art. 8. Die Verwalter führen eine ordnungsgemäße landwirtschaftliche Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.

Art. 9. Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel vom landwirtschaftlichen Einkommen der Gesellschaft zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert. Den Gesellschaftern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt wird, zuerkannt.

Art. 10. Der verbleibende Gewinn wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis der Anteile an der Gesellschaft und der eingebrachten Arbeit aufgeteilt, vorbehaltlich einer Verteilungskorrektur durch die interne Geschäftsordnung.

Art. 11. Erfahren die Beteiligungen an Arbeit und/oder Kapital während der Vertragsdauer wesentliche Änderungen zwischen den Partnern, so wird diesem Umstand bei der Gewinnausschüttung Rechnung getragen. Einzelheiten werden in einer internen Geschäftsordnung festgehalten.

Art. 12. Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.

VIII.- Haftung der Gesellschafter

Art. 13. Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen, für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs-, und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.

Art. 14. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

IX.- Pflichten und Rechte der Gesellschafter

Art. 15. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich aktiv in Person wie auch mit seinen Familienangehörigen an der Bewirtschaftung der gemeinsamen landwirtschaftlichen Biogasanlage nach bestem Wissen und Können teilzunehmen.

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich für die Gesellschaftsdauer die landwirtschaftliche Nutzfläche, welche für die Produktion von nachwachsenden Rohstoffen benötigt wird und die erforderlichen Gebäude für die Lagerung der Rohstoffe an die Gesellschaft zu verpachten.

X.- Verwaltung und Beschlüsse

Art. 17. Die Gesellschaftsführung besteht aus zwei Verwaltern. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind ernannt:

- 1) Herr Donkels Roger, vorbenannt;
- 2) Frau Meyers-Donkels Marie-Louise, vorbenannt.

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrage von fünftausend Euro (5.000,- EUR). Für Verpflichtungen welche den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften der zwei Verwalter erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei mittels Spezial- oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 18. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt diese in ein Spezialregister ein. Dazu gehörende Dokumente werden beigegeben. Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend. Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die anderen Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

XI.- Generalversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Außerordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

Art. 20. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

Art. 21. Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen anderen Gesellschafter vertreten lassen, falls die Gesellschaft mehr als zwei Gesellschafter zählt.

Art. 22. Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses Protokoll wird von allen Gesellschaftern unterzeichnet.

XII.- Auflösung - Liquidation

Art. 23. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1876 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seine Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschließen.

Art. 24. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrigbleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt, sofern nichts anderes in der Geschäftsordnung bestimmt wurde.

XIII.- Schlussbestimmungen

Art. 25. Für alle Fälle, die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1873 ff. des Zivilgesetzbuches anwendbar.

Art. 26. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, das er mit der ungültigen Bestimmung beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.

Art. 27. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern eintreten, in Betreff der Auslegung gegenwärtiger Statuten, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schiedsrichter zum Entscheid vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss oder im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.

Art. 28. Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft. Die Gesellschafter schätzen die Kosten der Gründung sowie diejenigen, die mit der Gründung im Zusammenhang stehen auf ungefähr eintausend Euro (1.000,- EUR).

Gelesen und unterschrieben, doppelt ausgefertigt in Beiler, am 15. November 2003.

Unterschriften.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2004, réf. DSO-AN00199. – Reçu 712 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901543.3/000/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 23 avril 2004.

TRANSPORTS JEAN MERSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 24, rue de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 42.180.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederdonven, le 23 avril 2004.

TRANSPORTS JEAN MERSCH, S.à r.l.

Signature

(032210.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

TRANSPORTS JEAN MERSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5434 Niederdonven, 24, rue de la Moselle.

R. C. Luxembourg B 42.180.

Le bilan au 29 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederdonven, le 23 avril 2004.

TRANSPORTS JEAN MERSCH, S.à r.l.

Signature

(032208.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

LA CALADE S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8151 Bridel, 54, rue de Schoenfels.

L'an deux mille quatre, le deux avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Pierre Ernster, libraire retraité, et son épouse, Madame Marie-Josée Weicherding, sans état particulier, demeurant ensemble au 54, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel,
- 2) Monsieur Fernand Ernster, commerçant, demeurant au 20, rue Funck Brentano, L-1544 Luxembourg,
- 3) Mademoiselle Manou Ernster, architecte EPFL, demeurant au 27, rue Camille Polfer, L-2359 Luxembourg,
- 4) Madame Claude Ernster, professeur en arts plastiques, demeurant au 3, rue des Jardins, L-8233 Mamer.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls sociétaires de la société civile immobilière LA CALADE S.C.I., ayant son siège social à Bridel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 170 du 6 mars 2001.

- Le fonds social était antérieurement fixé à deux cent mille (200.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par deux cents (200) parts d'intérêts ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune.

- Les sociétaires constatent que le fonds social a basculé en euros (EUR), de sorte que ledit fonds social est désormais fixé à quatre mille neuf cent cinquante-sept euros quatre-vingt-sept cents (EUR 4.957,87).

- Le fonds social de la Société est augmenté à concurrence de quarante-deux euros treize cents (EUR 42,13) pour le porter de son montant actuel de quatre mille neuf cent cinquante-sept euros quatre-vingt-sept cents (EUR 4.957,87) à cinq mille euros (EUR 5.000,-) sans émission de parts d'intérêt nouvelles.

Le montant de l'augmentation de capital a été mise à la disposition de la Société, ainsi que les sociétaires le reconnaissent, ce dont quittance réciproque.

- La valeur nominale des parts d'intérêt est fixée à vingt-cinq euros (EUR 25,-).

- Monsieur Pierre Ernster, et son épouse, Madame Marie-Josée Weicherding, préqualifiés, ici présents, cèdent à leurs trois enfants Monsieur Fernand Ernster, Mademoiselle Manou Ernster, et Madame Claude Ernster, ici présents et ce acceptant, soixante-six (66) parts d'intérêt qu'ils possèdent dans la Société, et ce à raison de vingt-deux (22) parts d'intérêt pour chacun d'eux, à leur valeur nominale, ce dont quittance.

- Ces cessions ont été effectuées de l'accord de tous les sociétaires et, pour autant que de besoin, acceptées pour la Société par son gérant Monsieur Pierre Ernster, préqualifié.

- Suite aux décisions et cessions qui précèdent, il y a lieu de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le fonds social est fixé à cinq mille euros (EUR 5.000,-) divisé en deux cents (200) parts d'intérêt d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les parts d'intérêts sont attribuées comme suit:

1) Les époux Pierre Ernster et Josée Weicherding, préqualifiés, cent quatre parts d'intérêt	104
2) Monsieur Fernand Ernster, préqualifié, trente-deux parts d'intérêt.	32
3) Mademoiselle Manou Ernster, préqualifiée, trente-deux parts d'intérêt	32
4) Madame Claude Ripp-Ernster, préqualifiée, trente-deux parts d'intérêt	32
Total: deux cents parts d'intérêt	200»

Il est par ailleurs précisé qu la Société ne possède aucun immeuble au Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Ernster, M.-J. Weicherding, F. Ernster, M. Ernster, C. Ernster, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, vol. 20CS, fol. 78, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(029992.3/230/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

LA CALADE S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8151 Bridel, 54, rue de Schoenfels.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 385 du 2 avril 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(029994.3/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

THIEL LOGISTIK AG, Aktiengesellschaft.

Siège social: Grevenmacher, 5, An de Lëntgen, Z.I. Potaschberg.
H. R. Luxembourg B 40.890.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 avril 2004.

Signature.

(032116.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

THIEL LOGISTIK AG, Aktiengesellschaft.

Siège social: Grevenmacher, 5, An de Lëntgen, Z.I. Potaschberg.
R. C. Luxembourg B 40.890.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03036, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 avril 2004.

Signature.

(032120.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

FBL, FASSBINDER, BIDAINE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 25, rue des Alliés.
R. C. Luxembourg B 83.962.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 avril 2004.

FBL S.A.

Signature

(032197.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

HOTEL DES VIGNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 29, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 20.268.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 avril 2004.

HOTEL DES VIGNES, S.à r.l.

Signature

(032199.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

PROMOFI, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.750.

Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration tenu par voie circulaire

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de procéder en date du 31 mars 2004 au rachat de 50% de ses actions propres, à savoir 1.012.992 actions, conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 3.13 des statuts de la société.

Certifié sincère et conforme

Pour PROMOFI

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032418.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

SCIE-TRADING & ENGINEERING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5552 Remich, 14, route de Mondorf.
R. C. Luxembourg B 58.051.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 23 avril 2004.

SCIE-TRADING & ENGINEERING, GmbH

Signature

(032200.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

PAYROLL INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 90.965.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 9 octobre 2003

Les actionnaires approuvent les résolutions suivantes:

- le siège social a été transféré de 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg à l'adresse 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg;

- nomination de Monsieur Richard Molenaar au poste de gérant en remplacement de Monsieur Alain Lam. Monsieur Molenaar peut engager la société par sa seule signature.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Experts-comptables et fiscaux

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032229.3/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

CHEMING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 66.666.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03674, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2004.

Signature.

(032230.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

CHEMING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 66.666.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03676, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(032231.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

APPLE FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 70.539.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032236.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

CHEMING INTERNATIONAL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 67.126.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(032233.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

CHEMING INTERNATIONAL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 67.126.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03672, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(032235.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

AIRISTO RE, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 65.060.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société AIRISTO RE

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(032253.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

GLOBAL AIR MOVEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 4.375.000,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.001.

En date du 10 mars 2004, la société GLOBAL AIR MOVEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l. a transféré son siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032274.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

GLOBAL AIR MOVEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 4.375.000,- EUR.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 84.001.

En date du 12 janvier 2004, Monsieur Göran Carlson, demeurant à Rättarbacken 8, 50 Saltsjö-Duvnäs, Sweden a cédé ses 1.167 parts sociales de la société GLOBAL AIR MOVEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l. à la société COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA), ayant son siège social au 6, Front Street, Hamilton HM11, Bermuda.

Au terme de cette cession, la société COMPASS PARTNERS EUROPEAN EQUITY FUND (BERMUDA) détient 61.135 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032278.3/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

SPS REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 47.398.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SPS REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(032255.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

SPS REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 47.398.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 25 mars 2004

L'Assemblée Générale du 25 mars 2004 renomme aux postes d'Administrateur:

- Monsieur Lars Eklund, Executive Vice President, SWEDBANK, Brunkebergstorg 8, Stockholm;
- Monsieur Lennart Ojde, Managing Director, SPARIA INSURANCE COMPANY LTD, Brunkebergstorg 8, Stockholm;
- Monsieur Christer Westholm, Head of Economy Department, SWEDBANK, Stockholm;
- Mademoiselle Elisabet Holmström, Account Manager, AON INSURANCE MANAGER (LUXEMBOURG) S.A., 19, rue de Bitbourg, Luxembourg.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale du 25 mars 2004 renomme également DELOITTE ET TOUCHE S.A., Luxembourg, comme réviseur d'entreprises. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

Pour la société SPS REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03297. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032261.3/682/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

VOYAGES WENGLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 29.343.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2004.

Signature.

(032382.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

B BEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.766.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour B BEN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032405.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

IVORLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 37.181.

L'an deux mille quatre, le trente mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de IVORLUX, R.C. Luxembourg B 37.181, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 mai 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 443 du 23 novembre 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 163 du 2 avril 1996.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Mademoiselle Véronique Remy, employée privée, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, domicilié professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente-six mille (36.000) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de neuf cent mille (900.000,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature du mandataire des actionnaires tous représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Ratification des décisions prises par l'assemblée générale du 8 novembre 2001 concernant la conversion du capital social en euros.

2) Diminution de capital de 800.000,- euros pour le porter de 900.000,- euros à 100.000,- euros par remboursement aux actionnaires

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts

4) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

Les décisions prises par l'assemblée générale du 8 novembre 2001 concernant la conversion du capital social en euros sont ratifiées.

Cette assemblée a converti le capital social qui se montait antérieurement à trente-six millions (36.000.000,-) de francs luxembourgeois en huit cent quatre-vingt-douze mille quatre cent seize euros soixante-huit cents (892.416,68).

Elle a ensuite augmenté le capital social à concurrence de sept mille cinq cent quatre-vingt-trois euros trente-deux cents (7.583,32) par incorporation de résultats reportés pour le porter à neuf cent mille (900.000,-) euros.

Suite à ces décisions l'article 5 des statuts avait été modifié pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à neuf cent mille (900.000,-) euros (EUR), divisé en trente-six mille (36.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième résolution

Le capital social est réduit à concurrence de huit cent mille (800.000,-) euros pour le ramener de neuf cent mille (900.000,-) euros à cent mille (100.000,-) euros par l'annulation de trente-deux mille (32.000) actions sans désignation de valeur nominale, et par remboursement aux actionnaires de la somme de huit cent mille (800.000,-) euros.

Cette réduction est régie par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent mille (100.000,-) euros (EUR), divisé en quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Remy, F. Stolz-Page, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, vol. 20CS, fol. 77, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

A. Schwachtgen.

(029967.3/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

IVORLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.181.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 351 du 30 mars 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(029968.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2004.

CePT, CENTRE DE PREVENTION DES TOXICOMANIES, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 3, rue du Fort Wallis.

Constitué suivant acte reçu par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg en date du 22 décembre 1994, statuts publiés au Recueil du Mémorial C n° 218 du 19 mai 1995.

Statuts modifiés en date du 12 février 1999 par-devant le même notaire, publiés au Mémorial C n° 329 du 8 mai 1999.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2003

exprimé en euros

	<i>Actif</i>	2003	2002
Frais d'établissement.....		0,00	0,00
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
Immobilisations corporelles		9.342,28	12.460,33
Immobilisations financières		0,00	0,00
		<u>9.342,28</u>	<u>12.460,33</u>
Actif circulant			
Travaux en cours		0,00	0,00
Créances.....		23.823,45	12.134,50
Avoirs en banques, CCP, Caisse		330.123,68	310.451,57
		<u>353.947,13</u>	<u>322.586,07</u>
Comptes de régularisation		87.564,19	56.483,85
Perte de l'exercice		0,00	0,00
Total de l'Actif		<u>450.853,60</u>	<u>391.530,25</u>
	<i>Passif</i>	2003	2002
Capitaux propres			
Patrimoine initial.....		297.472,23	297.472,23
Résultats reportés		- 50.444,38	- 116.209,39
		<u>247.027,85</u>	<u>181.262,84</u>
Provisions pour risques et charges		1.320,00	1.520,00
Dettes			
Dettes à long terme		0,00	0,00
Dettes à court terme		197.845,12	142.944,00
		<u>197.845,12</u>	<u>142.944,00</u>
Comptes de régularisation		225,00	38,40
Bénéfice de l'exercice.....		4.435,63	65.765,01
Total du Passif.....		<u>450.853,60</u>	<u>391.530,25</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2003

exprimé en euros

	2003	2002
Résultat d'exploitation		
Produits d'exploitation.....	938.980,21	889.703,35

Charges d'exploitation.	-125.958,60	- 116.147,46
Frais généraux administratifs.	- 809.419,16	- 704.586,41
Corrections de valeurs y relatives.	- 5.274,30	- 8.418,52
Total I.	- 1.671,85	60.550,96
Résultat financier		
Produits provenant de l'actif immobilisé.	0,00	0,00
Produits provenant de l'actif circulant.	6.107,48	5.191,56
Corrections de valeurs y relatives.	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilés.	0,00	- 0,01
Total II.	6.107,48	5.191,55
Résultat exceptionnel		
Produits exceptionnels.	0,00	22,50
Charges exceptionnelles.	0,00	0,00
Total III.	0,00	22,50
Impôts		
Impôts sur le résultat.	0,00	0,00
Autres impôts.	0,00	0,00
Total IV.	0,00	0,00
Résultat de l'exercice (I+II+III+IV).	4.435,63	65.765,01

Conseil d'administration

Président: Monsieur Egide Urbain, né le 3 avril 1951 à Luxembourg, instituteur, Service Prévention du Service National de la Jeunesse, 1, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Vice-Président: Monsieur Ernest Molitor, né le 21 janvier 1944 à Luxembourg, psychologue, Service Placement familial et adoptions du Ministère de la Famille, 12-14, av. Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Trésorière: Madame le Dr. Simone Steil, née le 8 juillet 1956 à Luxembourg médecin-chef de la Division de la Médecine Préventive et Sociale, Direction de la Santé, allée Marconi - Villa Louvigny, L-2120 Luxembourg

Secrétaire: Madame Andrée Clemang, née le 23 février 1960 à Luxembourg, conseiller de direction 1^{ère} classe au Ministère de la Justice, 16, bd. Royal, L-2934 Luxembourg

Membres:

Madame Pascale Petry, née le 26 mars 1965 à Esch-sur-Alzette, professeur, chargée de mission au Ministère de l'Education Nationale, 29, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg

Madame Andrée Colas, née le 5 août 1960 à Hassel, premier commissaire divisionnaire de police, directeur adjoint du Service de Police Judiciaire, 17-19, rue Auguste Lumière, L-1950 Luxembourg

Monsieur Henri Grün, né le 21 septembre 1952 à Diekirch, psychologue, directeur de la fondation «Jugend an Drogenhëllef», 25, rue du Fort Wedell, L-2718 Luxembourg

Monsieur Tom Schlechter, né le 25 février 1947 à Luxembourg, éducateur gradué, chargé de direction d'Abrigado (Comité National de Défense Sociale), 51, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

Monsieur le Docteur Romain Stein, né le 5 septembre 1956 à Luxembourg, médecin généraliste, représentant de l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes, 15, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg

Monsieur Robert Kirsch, né le 18 septembre 1942 à Holzthum, commissaire en chef de la Police Judiciaire e.r., 197 rue des Pommiers, L-2343 Luxembourg

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03093. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031680.3/680/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2004.

EVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 75.713.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour EVAL S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032406.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

GARDIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 66.691.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Annuelle du 23 novembre 2000 de la société GARDIAN S.A.
tenue au siège social de la société*

Résolutions

L'Assemblée ratifie tous les actes effectués par le Commissaire aux comptes et les Administrateurs depuis le 13 mai 1999, jusqu'à ce jour et renomme le Commissaire aux Comptes et les Administrateurs pour une durée de 6 ans:

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2006.

Pour extrait conforme
GARDIAN S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032377.3/536/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

ADVANCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 77.972.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03588, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(032411.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

ADVANCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 77.972.

—
Le bilan au 10 février 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03585, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Signature.

(032410.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

ADVANCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (dissoute).

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 77.972.

—
Décision de l'actionnaire unique de la Société en date du 18 décembre 2003

Préalable

Dans le cadre de la dissolution de la société, intervenue en date du 7 février 2003 par-devant M^e Lentz, Notaire de résidence à Remich, Monsieur Yolgun Yenersoy est devenu propriétaire unique de toutes les actions de la société ADVANCO LUXEMBOURG S.A.

Décision

En sa qualité d'actionnaire unique, Monsieur Olgun Yenersoy décide:

- d'approuver les comptes annuels pour les exercices sociaux se terminant aux 31 décembre 2002, 10 février 2003.

L'exercice 2002 clôture avec une perte de EUR 1.475,92.

La perte est reportée sur les exercices suivants.

L'exercice 2003, clôturant au 10 février 2003, date d'enregistrement de l'acte de dissolution de la société, présente un bénéfice de EUR 17.131,35.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2003.

O. Yenersoy.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03576. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032409.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

A QUARTER COMPANY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 55.557.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2004.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(032394.3/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

VERT VALLEE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 33.785.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AP03605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(032395.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2004.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 63.997.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03358, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032404.3/1021/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

EVAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 75.714.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour EVAL HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032407.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

BUSINESS & TRANSACTION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 37.590.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032439.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

ELIS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 48.681.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration,
tenue à Luxembourg en date du 12 mars 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que

1) le Conseil a pris acte de la démission de M. Richard Canisares en qualité de délégué à la gestion journalière de la société avec effet du 12 mars 2004.

2) Monsieur Patrick de Saeger, demeurant Brusselsesteenweg 495, B-9402 Ninove (Belgique), a été nommé en qualité de délégué à la gestion journalière de la société ELIS LUXEMBOURG, à compter du 12 mars 2004.

Monsieur de Saeger pourra agir seul et engager la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour la société

O. Nadal

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2004, réf. LSO-AP03860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032419.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

GTH HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 80.187.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03388, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour GTH HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032422.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

KING CHEETAH HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 75.679.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03391, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour KING CHEETAH HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032425.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

MUSTANG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 80.151.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour MUSTANG HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032429.4/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

NGO CHEW HONG CORPORATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.354.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

Signature.

(032424.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

NGO CHEW HONG CORPORATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 29.354.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 mars 2004

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin le 18 mars 2010:

- Mr Cheo Tong Choon, administrateur de sociétés, demeurant au 33, Berrima Road, Singapore 299913
- Mr Cheo Tiong Choon, administrateur de sociétés, demeurant au 39, King Albert Park, Singapore 598321
- Mr Cheo Seng Jin, administrateur de sociétés, demeurant au 12, Chiltern Drive, Singapore 359729
- Mr Cheo Tiong Heng, administrateur de sociétés, demeurant au 11 Ladyhill Road, Singapore 258678
- Mrs Cheo Chong Cher, secrétaire générale, demeurant au 39, King Albert Park, Singapore 598321

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin le 18 mars 2010:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03459. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032461.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

HDC S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.398.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 novembre 2003

Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, domicilié à 67, rue Michel Welter à L-2730 Luxembourg, a été nommé au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

FIN-CONTROLE S.A.

Le liquidateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032427.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

SANTORINI INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.016.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03397, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour SANTORINI INVESTMENT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032432.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

ScaL, SOCIETE DES COLLECTIONNEURS D'ARMES LËTZEBUERG, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 68, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg F 488.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

Pit Kaiser; Olivier Spielmann; Piet Vermaat; Roger Stranen; Marc Muno; Jean Paul Waschgler; Marc Witkowsky; Serge Lucas; Gilles Feith et tous ceux qui approuvent les présents statuts, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 28 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée et par les présents statuts.

Art. 1. Titre de l'association. L'association porte la dénomination ScaL, SOCIETE DES COLLECTIONNEURS D'ARMES LËTZEBUERG, association sans but lucratif (a.s.b.l.).

Art. 2. Objet et moyens d'action. Elle a pour objet:

- la réunion de collectionneurs d'armes ayant été de préférence utilisées dans une quelconque armée (pas d'armes démilitarisées);
- favoriser le développement de compétition d'armes anciennes, de collection ou de répliques imitant au mieux celles d'époque;
- favoriser par cette approche la propagation d'un intérêt historique par tous les moyens nobles des idées sportives et culturelles;
- l'établissement de liens d'amitié entre ses membres et le contact fructueux avec des associations qui poursuivent des buts analogues, l'organisation de manifestations sportives et culturelles;
- l'accomplissement de toutes opérations se rattachant à l'objet social et facilitant sa réalisation;
- proposer des conseils et expertises.

L'association s'interdit toute activité et toute discussion en matière politique et de culte.

Art. 3. Siège social. Elle a son siège social à: 68, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. Affiliation. L'association sera affiliée à la Fédération luxembourgeoise de TIR et déclare expressément vouloir se rallier aux statuts et règlements de l'association fédérale.

Art. 5. Durée. La durée de l'association est illimitée.

Art. 6. Membres de l'A.s.b.l. L'association se compose de membres actifs, de membres bienfaiteurs, de membres de droit et de membres d'honneur.

Sont membres actifs les administrateurs et les autres adhérents.

Une personne morale peut obtenir la qualité de membre actif. Celle-ci désignera un mandataire qui disposera d'une voix, comme c'est le cas pour tous les membres actifs à l'occasion des votes à exprimer. Les membres actifs prennent l'engagement de verser annuellement la cotisation prévue.

Le nombre de membres actifs est illimité. Il ne peut être inférieur à 9.

Sont membres bienfaiteurs les membres actifs qui versent une somme supérieure à la cotisation annuelle de base. Cette catégorie de membres participe à tous les votes de l'association. Ils ont les mêmes droits que les membres actifs.

Le membre (actif) bienfaiteur ne doit pas être confondu avec un simple donateur souvent appelé sponsor ou encore V.I.P. (very important person), qui n'est pas automatiquement membre actif. Le donateur peut exprimer le désir de devenir membre actif et être admis à ce titre.

Sont membres de droit les personnes qui apportent des connaissances spéciales, donc un certain «know-how», et qui présentent des qualités particulières jugées utiles à l'association. Ces personnes sont en principe dispensées de cotisation et n'ont pas de droit de vote.

Sont membres d'honneur les personnes physiques qui ont rendu des services importants à l'association ou à la cause histo-culturelle. Ces membres n'ont pas de droit de vote et sont en principe dispensés de cotisation.

Les membres d'honneur et les membres de droit peuvent être simultanément membres actifs s'ils paient la cotisation normale.

Art. 7. Admission. La qualité de membre, quelle que soit sa nature, est conférée par le conseil d'administration qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes et propositions d'admission présentées. Ces demandes peuvent être faites par écrit.

Art. 8. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre se perd par:

- la démission notifiée par simple lettre adressée au président de l'association;
- le décès de la personne physique ou la dissolution de la personne morale;
- la radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation annuelle dans les trois mois à partir de l'échéance des cotisations;
- la radiation prononcée par le conseil d'administration pour motif grave; dans ce dernier cas, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée à se présenter devant le conseil pour fournir des explications.

Un recours par écrit dûment motivé peut être exercé devant l'assemblée générale. L'assemblée générale ordinaire (ou extraordinaire) décide souverainement en dernière instance à la majorité simple des membres présents.

Les membres démissionnaires ou exclus ainsi que les ayants droit d'un associé démissionnaire ou défunt n'ont aucun droit sur l'avoir social. Ils ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

Art. 9. Les ressources de l'association. Elles comprennent:

- le montant des cotisations;

Les membres, quel que soit leur statut, qui paient leurs cotisations obtiennent une carte de membre. La carte doit porter obligatoirement la signature d'un administrateur au moins. Cette carte confère au membre les droits prévus par la loi et les statuts ainsi que les avantages spéciaux fixés par le conseil d'administration;

- les subventions de l'Etat, des communes ou de tout autre organisme public ou privé,
- les sommes perçues en contrepartie des prestations de services fournies par l'association; les libéralités;
- toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs ou réglementaires.

Art. 10. Le Conseil d'Administration. L'association est dirigée et gérée par un conseil d'administration de neuf membres au moins et de quinze au plus. Les administrateurs, qui doivent être membres actifs, sont élus par l'assemblée générale (ordinaire) annuelle au vote secret pour une durée de trois ans reconductible tacitement en cas de non-opposition formelle de la majorité simple de l'assemblée générale ordinaire cette opposition formelle peut porter au maximum sur le tiers des membres du conseil d'administration.

L'ordre de fin de mandat est déterminé par le conseil d'administration qui est en fonction. Les membres sortants sont rééligibles. Leurs mandats expirent par démission, par révocation du conseil d'administration ou par suite de décès.

En cas de vacance, le conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement de membres par cooptation.

Les membres cooptés n'ont pas de droit de vote. Cependant, leur mandat doit être confirmé à l'occasion des votes à exprimer au sein de la prochaine assemblée générale ordinaire. Les membres cooptés qui ne sont pas élus par l'assemblée générale ne peuvent plus être cooptés, mais ont la possibilité de poser acte de candidature ultérieurement.

Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées par lettre recommandée au président de l'association 72 heures au moins avant l'assemblée générale. L'assemblée générale élit le conseil d'administration qui se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, et de quatre à huit autres administrateurs. Le président et le vice-président, qui sont à considérer comme administrateurs, sont élus séparément. Les élections ont lieu au vote secret à la majorité simple des suffrages valablement exprimés, le bulletin blanc étant retenu comme vote valable. En cas d'égalité du nombre de voix obtenues, on aura recours à un tirage au sort.

Le conseil d'administration désigne les secrétaires et les trésoriers selon les mêmes modalités.

Le conseil d'administration peut désigner un président d'honneur.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le conseil se réunit chaque fois que les besoins l'exigent sur convocation du président par le biais du secrétariat ou à la demande expresse de cinq administrateurs. Le conseil ne peut délibérer valablement que par la majorité simple.

Les décisions doivent être prises à la majorité absolue (la moitié plus une des voix des administrateurs désignés par l'assemblée générale ordinaire).

Tout administrateur qui s'absente trois fois de suite sans explication est considéré comme démissionnaire. Les excuses doivent être adressées au conseil d'administration soit par écrit soit verbalement. L'administrateur en question ne pourra plus être candidat au conseil d'administration dans les cinq années suivantes. Pareille décision lui est communiquée par lettre recommandée. En ce qui concerne le membre de l'association dont la radiation a été prononcée conformément à l'article 8 des présents statuts, il ne pourra plus être candidat lors d'une élection quelconque de l'association.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a tous pouvoirs pour assurer la bonne marche de l'association. Il est habilité à prendre toutes les décisions qui ne sont pas du ressort des assemblées générales.

Il peut acquérir, aliéner, échanger, donner en gage, hypothéquer, contracter ces emprunts, placer des fonds, donner mainlevée de toutes inscriptions d'office ou autres, avant ou après paiement, conclure des baux de toute durée, accepter des dons et legs, sous réserve des autorisations prévues par la loi. Il fait dresser les comptes annuels et le projet de budget de l'exercice à venir. Il se charge des publications au Mémorial et notamment de celles qui sont conservatrices de la personnalité civile. Il veille à l'établissement d'un règlement intérieur et est responsable de sa mise en place et de son application.

Le président et le vice-président représentent l'association dans tous les actes de la vie civile sous réserve des autorisations qu'ils doivent obtenir et pour lesquelles ils sont renvoyés au règlement intérieur. Ils agissent en justice au nom de l'association tant en demande qu'en défense.

Le conseil d'administration attribue à ses membres les fonctions exigées par les besoins administratifs et de gestion de l'association. Il peut créer des groupes de travail spéciaux, composés d'administrateurs, de membres de droit et d'experts qui se conformeront au règlement intérieur.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs, soit pour la gestion journalière soit pour des affaires déterminées, à une ou plusieurs personnes choisies parmi les administrateurs ou en dehors de ceux-ci.

Le président peut accorder des délégations partielles de ses pouvoirs sous réserve de l'autorisation préalable et écrite du conseil d'administration.

En cas d'empêchement, le président est remplacé par le vice-président.

Le secrétaire s'occupe de la technique de communication sous toutes ses formes et des archives. Il est chargé de toutes les écritures concernant le fonctionnement de l'association à l'exception des écritures comptables.

Il s'occupe de l'élaboration des ordres du jour, des réunions, du conseil d'administration et de celles des assemblées générales. Il élabore les procès-verbaux de toutes réunions statutaires. Il tient à jour et conserve le registre des procès-verbaux concernant les réunions du conseil d'administration et celles des assemblées générales.

Le trésorier est chargé de tenir la comptabilité de l'association en conformité avec les directives légales. Il présentera des situations financières succinctes trimestrielles au conseil d'administration, En cas d'empêchement, il est remplacé par le trésorier-adjoint.

Les signatures conjointes de deux administrateurs désignés par le conseil d'administration et dont l'un doit être le président ou un vice-président, engagent valablement l'association.

Art. 13. L'exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 14. Les assemblées générales ordinaires. Quinze jours avant la date fixée par le conseil d'administration, les membres de l'association sont convoqués par l'intermédiaire du secrétariat. Les convocations se font par un communiqué de presse ou au moyen de lettres individuelles.

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an. L'ordre du jour est indiqué dans les communiqués.

Les membres actifs ne peuvent se faire représenter.

Peuvent participer à l'assemblée générale avec voix délibérative les membres actifs qui ont atteint l'âge de 18 ans accomplis, sur présentation de leur carte de membre de l'année en cours.

Le bureau de l'assemblée générale est constitué par le conseil d'administration. Le président ou le vice-président assume la présidence de l'assemblée générale. L'assemblée générale peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres actifs présents ou représentés.

Les attributions de l'assemblée générale comportent les droits suivants:

- nommer et révoquer les administrateurs;
 - approuver annuellement les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice à venir;
 - proposer des modifications statutaires;
 - proposer la dissolution de l'association; la dissolution ne peut être prononcée que par une assemblée générale extraordinaire;
 - prendre toutes décisions dépassant les limites légalement ou statutairement dévolues au conseil d'administration.
- Sans préjudice des prérogatives des assemblées générales extraordinaires, il ne peut être statué, en principe, que sur des questions figurant à l'ordre du jour.

Art. 15. Les assemblées générales extraordinaires. L'assemblée générale extraordinaire se prononce sur des modifications à apporter aux statuts, sur des événements graves et sur la dissolution de l'association. Elle se réunit à la demande du conseil d'administration ou sur proposition ou sur demande motivée faite en assemblée générale ordinaire.

Une assemblée générale extraordinaire peut aussi être provoquée lorsque 1/3 au moins des membres actifs de la dernière liste annuelle présentent une demande comportant un ou plusieurs motifs et expliquent l'objet précis de la démarche. La procédure de convocation est la même que pour les assemblées générales ordinaires.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer sur des modifications aux statuts courantes que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit deux tiers des membres actifs présents. Les modifications ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si un tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les décisions ne sont approuvées que si elles réunissent la simple majorité des voix présents.

Pour toute modification portant sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, il est renvoyé aux dispositions de la loi,

Les modifications aux statuts doivent être publiées dans le mois de leur date au Recueil des sociétés et associations, Mémorial C.

Art. 16. Le conseil de surveillance. La Comptabilité, la trésorerie ainsi que la gestion financière générale sont contrôlées par le conseil de surveillance. Le conseil de surveillance se compose de deux commissaires, en principe membres actifs, qui sont élus d'année en année par l'assemblée générale ordinaire. Les commissaires sont souvent appelés réviseurs de caisse. Ils doivent avoir accès aux documents comptables, 72 heures au moins, avant l'assemblée générale. Ils font un rapport par écrit à l'assemblée générale.

Ce rapport est conservé aux archives de l'association.

Art. 17. Décharge des administrateurs et commissaires. Après avoir adopté le bilan et approuvé la gestion financière, l'assemblée générale doit, par un vote spécial, se prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires.

Si l'assemblée générale leur donne décharge, les administrateurs sont définitivement à l'abri de toute réclamation et de toute poursuite, tant de la part de l'association que des membres personnellement, sauf pourtant dans les cas suivants:

- si le bilan contenait un omission ou une indication fautive, dissimulant la situation réelle de l'association;
- si les administrateurs et les commissaires ont agi en dehors des statuts et si ces actes n'ont pas été spécialement relevés dans les convocations.

Art. 18. Dissolution. En cas de dissolution prononcée par une assemblée générale extraordinaire, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci pour procéder aux opérations de liquidation.

L'assemblée ne peut prononcer la dissolution que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents.

Si l'assemblée générale extraordinaire ne réunit pas les deux tiers des voix des membres présents, les décisions doivent être soumises à l'homologation du Tribunal civil.

En cas de dissolution volontaire ou judiciaire, l'assemblée générale extraordinaire déterminera l'affectation des biens de l'association en se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée.

Art. 19. Règlement intérieur. Le règlement intérieur, sous réserve qu'il ne contredit pas les statuts est opposable à tous les adhérents et s'impose à eux de la même manière que les statuts.

Art. 20. Association de fait. Si pour un motif quelconque l'association perdait la personnalité civile, elle continuerait, provisoirement ou définitivement, à exister comme association de fait.

Art. 21. Dispositions finales. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, l'association renvoie au règlement intérieur de l'association et déclare expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée.

L'assemblée générale constituante réunie en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

1. sont désignés comme administrateurs:
Pit Kaiser; Olivier Spielmann; Marc Muno; Gilles Feith; Piet Vermaat; Roger Stranen; Jean Paul Waschgler; Marc Witkowsky; Serge Lucas;
2. la cotisation initiale à verser par les membres fondateurs est fixée à 100,- EUR.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03441. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032023.3/000/207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2004.

TAKOLUX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 28.117.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 février 2003

- Madame Marjorie Fever, employée privée, demeurant au 11, avenue de la Grande-Duchesse Charlotte, L-5654 Mondorf-les-Bains, est nommée nouvel Administrateur de la société en remplacement de Madame Françoise Stamet, décédée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

TAKOLUX S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032431.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

RECFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.935.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

RECFIN HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(032446.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

RECFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.935.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

RECFIN HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(032448.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

GCE LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.012.

In the year two thousand four, on the nineteenth day of the month of March.
Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) TRITON MANAGERS LIMITED, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, registered in the Register of Companies of the State of Jersey under number 71499,

hereby represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in London, on 18 March 2004.

2) BGLD MANAGERS LIMITED, a company incorporated in accordance with and governed by the laws of Jersey, with registered office at 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, registered in the Register of Companies of the State of Jersey under number 76995,

hereby represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given in London, on 18 March 2004.

Said proxies, signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties are the sole shareholders of the société à responsabilité limitée GCE LUXCO, S.à r.l., established in Luxembourg, with registered office located at Espace Kennedy, second floor, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, entered in the Company Register at Luxembourg, Section B, under the number 93.012 and incorporated under the name SALTRI ONE, S.à r.l. following a notarial deed on March 6, 2003, published in the *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations*, N° 514 of May 13, 2003 (the «Company»). The articles of incorporation of which have last been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on February 6, 2004, not yet published in the *Mémorial C*.

The appearing parties, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda request the undersigned notary to document the following resolutions:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of five million seven hundred seventy-seven thousand one hundred Swedish Krona (SEK 5,777,100.-) so as to raise it from its present amount of six hundred forty-one thousand nine hundred Swedish Krona (SEK 641,900.-), represented by two thousand eight hundred (2,800) shares with a nominal value of two hundred twenty-nine point twenty-five Swedish Krona (SEK 229.25) each to six million four hundred nineteen thousand Swedish Krona (SEK 6,419,000.-), represented by twenty-eight thousand (28,000) shares with a nominal value of two hundred twenty-nine point twenty-five Swedish Krona (SEK 229.25) each.

2. To issue twenty-five thousand two hundred (25,200) new shares with a nominal value of two hundred twenty-nine point twenty-five Swedish Krona (SEK 229.25) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription for these twenty-five thousand two hundred (25,200) new shares with a nominal value of two hundred twenty-nine point twenty-five Swedish Krona (SEK 229.25) each by GCE SWEDEN HOLDING AB and to accept payment in full of the nominal value of each of such new share as well as of an aggregate share premium of two hundred million nine hundred nineteen thousand five hundred fifty-eight Swedish Krona (SEK 200,919,558), by a contribution in kind consisting of (i) two hundred thousand (200,000) shares that GCE SWEDEN HOLDING AB holds in Lagrummet December nr 927 AB, a Sweden company, having its registered office at c/o Triton Advisers (Nordic) AB, Mäster Samuelsgatan 3, 3rd floor, SE-111 44 Stockholm, to be renamed GCE HOLDING AB («GCE HOLDING AB») (ii) convertible bonds representing an aggregate initial nominal value of one hundred ninety-one million nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 191,900,000.-) together with accrued interest, issued by GCE HOLDING AB and subscribed by GCE SWEDEN HOLDING AB, (iii) a subordinated shareholders' loan between GCE SWEDEN HOLDING AB and GCE HOLDING AB in the aggregate initial amount of eleven million four hundred thousand Swedish Krona (SEK 11,400,000.-) together with accrued interest and (iv) a tax liability in an amount of twenty-four thousand two hundred fifty-two Swedish Krona (SEK 24,252.-).

4. To amend article 6 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the proposed capital increase.

5. Miscellaneous.

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's subscribed capital by an amount of five million seven hundred seventy-seven thousand one hundred Swedish Krona (SEK 5,777,100.-) so as to raise it from its present amount of six hundred forty-one thousand nine hundred Swedish Krona (SEK 641,900.-), represented by two thousand eight hundred (2,800) shares with a nominal value of two hundred twenty-nine point twenty-five Swedish Krona (SEK 229.25) each to six million four hundred nineteen thousand Swedish Krona (SEK 6,419,000.-), represented by twenty-eight thousand (28,000) shares with a nominal value of two hundred twenty-nine point twenty-five Swedish Krona (SEK 229.25) each.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to issue twenty-five thousand two hundred (25,200) new shares with a nominal value of two hundred twenty-nine point twenty-five Swedish Krona (SEK 229.25) each, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription - Payment

There now appears Mr March Loesch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of GCE SWEDEN HOLDING AB, a company governed by the laws of Sweden, having its registered office located at Mäster Samuelsgatan 3, 3rd floor, SE-111 44 Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Patent and Registration Office under the number 556612-1348,

by virtue of a proxy given in London, on 18 March 2004.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of GCE SWEDEN HOLDING AB for the twenty-five thousand two hundred (25,200) new shares with a nominal value of two hundred twenty-nine point twenty-five Swedish Krona (SEK 229.25) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares together with a share premium of two hundred million nine hundred nineteen thousand five hundred fifty-eight Swedish Krona (SEK 200,919,558), by a contribution in kind consisting of (i) two hundred thousand (200,000) shares that GCE SWEDEN HOLDING AB holds in GCE HOLDING AB (ii) convertible bonds representing an aggregate initial nominal value of one hundred ninety-one million nine hundred thousand Swedish Krona (SEK 191,900,000.-) together with accrued interest, issued by GCE HOLDING AB and subscribed by GCE SWEDEN HOLDING AB, (iii) a subordinated shareholders' loan between GCE SWEDEN HOLDING AB and GCE HOLDING AB in the aggregate initial amount of eleven million four hundred thousand Swedish Krona (SEK 11,400,000.-) together with accrued interest, and (iv) a tax liability in an amount of twenty-four thousand two hundred fifty-two Swedish Krona (SEK 24,252.-), which contribution amounts to two hundred six million six hundred ninety-six thousand six hundred fifty-eight Swedish Krona (SEK 206,696,658.-).

The subscriber, acting through its attorney-in-fact stated (i) that the contribution in kind is made on the basis of a contribution agreement dated 18 March, 2004 whereby GCE SWEDEN HOLDING AB, prenamed, agreed to contribute all its assets and liabilities on the same date to the Company and to GCE HOLDCO, S.à r.l., a Luxembourg company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and whereby the Company is to receive all the remaining assets and liabilities that are not contributed on the same date to GCE HOLDCO, S.à r.l., and (ii) that the value of the contribution has been certified by a special report issued in London, on 18 March, 2004, jointly signed by Mr Lars Frankfelt and Mr Michael Klein, in their capacity as directors of GCE SWEDEN HOLDING AB, which special report will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the twenty-five thousand two hundred (25,200) new shares to GCE SWEDEN HOLDING AB as fully paid shares and to allocate the aggregate amount of two hundred million nine hundred nineteen thousand five hundred fifty-eight Swedish Krona (SEK 200,919,558) to the Company's share premium account.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 6 of the Company's articles of incorporation, which will from now on read as follows:

Art. 6. «The share capital is fixed at six million four hundred nineteen thousand Swedish Krona (SEK 6,419,000.-), represented by twenty-eight thousand (28,000) shares with a nominal value of two hundred twenty-nine point twenty-five Swedish Krona (SEK 229.25), each fully paid up.

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders, to offset any net realised losses or to allocate funds to the legal reserve.»

Declaration for tax purposes

Considering that simultaneously with the present contribution in kind to the Company, GCE SWEDEN HOLDING AB, also contributes all its remaining assets and liabilities to GCE HOLDCO, S.à r.l., a Luxembourg company, which contribution is documented by the undersigned notary on the same date as the present deed, GCE SWEDEN HOLDING AB consequently contributes all its assets and liabilities to two Luxembourg companies, so that the Company refers to article 4-1 of the law of 29 December 1971 which provides for an exemption from capital duty in such case.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six thousand one hundred euro.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) TRITON MANAGERS LIMITED, une société constituée suivant et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès du registre des sociétés de l'Etat de Jersey sous le numéro 71499,

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Londres, le 18 mars 2004.

2) BGLD MANAGERS LIMITED, une société constituée suivant et régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE 4 8PX, Channel Islands, enregistrée auprès du registre des sociétés de l'Etat de Jersey sous le numéro 76995,

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée à Londres, le 18 mars 2004.

Les prédictes procurations, signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GCE LUXCO, S.à r.l., une société établie à Luxembourg et ayant son siège social à Espace Kennedy, 2^e étage, 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 93.012 et constituée sous la dénomination sociale SALTRI ONE, S.à r.l. par acte notarié du 6 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 514, du 13 mai 2003 (la «Société»). Les statuts de laquelle ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 6 février 2004, non encore publié au Mémorial C.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Orde du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions sept cent soixante dix-sept mille cent Couronnes Suédoises (SEK 5.777.100,-) afin de le porter de son montant actuel de six cent quarante et un mille neuf cents Couronnes Suédoises (SEK 641.900,-), représenté par deux mille huit cents (2.800) parts sociales avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule vingt-cinq Couronnes Suédoises (SEK 229,25) chacune, à un montant de six millions quatre cent dix-neuf mille Couronnes Suédoises (SEK 6.419.000,-), représenté par vingt-huit mille (28.000) parts sociales avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule vingt-cinq Couronnes Suédoises (SEK 229,25) chacune.

2. Émettre vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule vingt-cinq Couronnes Suédoises (SEK 229,25) chacune, avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la présente augmentation de capital.

3. Accepter la souscription de ces vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule vingt-cinq Couronnes Suédoises (SEK 229,25) chacune, par GCE SWEDEN HOLDING AB et accepter la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces parts sociales nouvelles ainsi que le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent millions neuf cent dix neuf mille cinq cent cinquante huit Couronnes Suédoises (SEK 200.919.558,-) par un apport en nature consistant en (i) deux mille (200.000) actions que GCE SWEDEN HOLDING AB détient dans Lagrummet December nr 927 AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à c/o Triton Advisers (Nordic) AB, Mäster Samuelsgatan 3, 3^{ème} étage, SE-111 44 Stockholm, dont la dénomination va être changée en GCE HOLDING AB («GCE HOLDING AB») (ii) obligations convertibles d'une valeur nominale initiale totale de cent quatre-vingt-onze millions neuf cent mille Couronnes Suédoises (SEK 191.900.000,-), avec les intérêts courus, émises par GCE HOLDING AB en faveur de GCE SWEDEN HOLDING AB, (iii) un prêt d'actionnaire subordonné entre GCE SWEDEN HOLDING AB et souscrites par GCE HOLDING AB d'un montant initial total de onze millions quatre cent mille Couronnes Suédoises (SEK 11.400.000,-), avec les intérêts courus, et (iv) une dette fiscale d'un montant de vingt-quatre mille deux cent cinquante deux Couronnes Suédoises (SEK 24.252,-).

4. Modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

5. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions sept cent soixante dix-sept mille cent Couronnes Suédoises (SEK 5.777.100,-) afin de le porter de son montant actuel de six cent quarante et un mille neuf cents Couronnes Suédoises (SEK 641.900,-), représenté par deux mille huit cents (2.800) parts sociales avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule vingt-cinq Couronnes Suédoises (SEK 229,25) chacune, à un montant de six millions quatre cent dix neuf mille Couronnes Suédoises (SEK 6.419.000,-), représenté par vingt-huit mille (28.000) parts sociales avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule vingt-cinq Couronnes Suédoises (SEK 229,25) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'émettre vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule vingt-cinq Couronnes Suédoises (SEK 229,25) chacune, avec les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire décidant de la présente augmentation de capital.

Souscription - Paiement

Ensuite comparait Maître Marc Loesch, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de GCE SWEDEN HOLDING AB, une société régie par les lois de la Suède, ayant son siège social à Mäster Samuelsgatan 3, 3ème étage, SE-111 44 Stockholm, Suède, inscrite au Swedish Patent and Registration Office sous le numéro 556612-1348, en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 18 mars 2004.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de GCE SWEDEN HOLDING AB, précitée, à vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule vingt-cinq Couronnes Suédoises (SEK 229,25) chacune, et de libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces parts sociales nouvelles ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de deux cents millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent cinquante-huit Couronnes Suédoises (SEK 200.919.558,-) par un apport en nature consistant en (i) deux mille (200.000) actions que GCE SWEDEN HOLDING AB détient dans GCE HOLDING AB (ii) obligations convertibles d'une valeur nominale initiale totale de cent quatre-vingt-onze millions neuf cent mille Couronnes Suédoises (SEK 191.900.000,-), avec les intérêts courus, émises par GCE HOLDING AB et souscrites par GCE SWEDEN HOLDING AB, (iii) un prêt d'actionnaire subordonné entre GCE SWEDEN HOLDING AB et GCE HOLDING AB d'un montant initial total de onze millions quatre cent mille Couronnes Suédoises (SEK 11.400.000,-), avec les intérêts courus et (iv) une dette fiscale d'un montant de vingt-quatre mille deux cent cinquante-deux Couronnes Suédoises (SEK 24.252,-), lequel apport représente un montant total de deux cent six millions six cent quatre-vingt-seize mille six cent cinquante-huit Couronnes Suédoises (SEK 206.696.658,-).

Le souscripteur agissant par le biais de son mandataire a déclaré (i) que l'apport est effectué sur la base d'un contrat d'apport daté du 18 mars 2004, par lequel GCE SWEDEN HOLDING AB, précité, accepte d'apporter l'intégralité de son patrimoine actif et passif à la même date à la fois à la Société et à GCE HOLDCO, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et en vertu duquel la Société reçoit les actifs et passifs résiduels qui ne sont pas apportés à GCE HOLDCO, S.à r.l., et (ii) que la valeur de l'ensemble de l'apport a été certifiée par un rapport spécial établi à Londres, le 18 mars 2004 et conjointement signé par M. Lars Frankfelt et M. Michael Klein en leur qualité d'administrateurs de GCE SWEDEN HOLDING AB, lequel rapport spécial restera attaché au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Ensuite, l'assemblée générale des associés décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les vingt-cinq mille deux cents (25.200) parts sociales nouvelles entièrement libérées à GCE SWEDEN HOLDING AB et d'allouer le montant total de deux cent millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent cinquante huit Couronnes Suédoises (SEK 200.919.558,-) au compte prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. «Le capital social est fixé à six millions quatre cent dix-neuf mille Couronnes Suédoises (SEK 6.419.000,-), représenté par vingt-huit mille (28.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent vingt-neuf virgule vingt-cinq Couronnes Suédoises (SEK 229,25), chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des parts sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.»

Déclaration pour des besoins fiscaux

Dans la mesure où, simultanément au présent apport en nature à la Société, GCE SWEDEN HOLDING AB apporte également l'intégralité de ses actifs et passifs restants à GCE HOLDCO, S.à r.l., une société luxembourgeoise, lequel apport a été documenté par le notaire soussigné au même jour que le présent acte, GCE SWEDEN HOLDING AB apporte, par voie de conséquence, l'intégralité de ces actifs et passifs à deux sociétés luxembourgeoises, de sorte que la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport dans ce cas.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à six mille cent euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mars 2004, vol. 883, fol. 80, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(032712.3/239/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

GCE LUXCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 93.012.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(032715.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

OLIVER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 22.053.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mai 2003

- La cooptation de la société LOUV, S.à r.l., de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, 35-37, New Street, St Helier, JE 2 RA Jersey, Channel Islands, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

OLIVER HOLDINGS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03450. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032433.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

KISS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 53.167.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2003, les mandats des Administrateurs KOFFOUR S.A., société anonyme, LANNAGE S.A., société anonyme, et VALON S.A., société anonyme, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour KISS INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03106. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032492.3/1017/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

DEXIA MONEY MARKET, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 26.803.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

Pour DEXIA MONEY MARKET

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(032569.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

SOLSTICE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.476.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03398, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour SOLSTICE HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032445.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

CDC NET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.110.

Le bilan au 30 juin 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

CDC NET S.A.

Signatures

Administrateurs

(032450.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

CRISTAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 65.150.

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CRISTAL INVEST S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 65.150, constituée suivant acte notarié du 22 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 674 du 21 septembre 1998, (ci-après: «la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé du 11 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 799 du 27 mai 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
- 2.- Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003.
- 3.- Dissolution anticipée de la société.
- 4.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 5.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, l'assemblée générale approuve les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 tels qu'ils lui sont présentés par le conseil d'ad-

ministration et décide du report à nouveau de la perte totale de quatre-vingt-onze mille neuf cent quarante-deux euros quarante-neuf cents (91.942,49 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:
LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. Wiander, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2004, vol. 883, fol. 75, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(032678.3/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

TOTA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.952.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03401, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour TOTA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032451.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

B BEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.766.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 5 janvier 2004 a élu comme administrateurs: M. Asgeir G. Bjarnason, Mme Regina Bjarnadottir, M. Bjarni B. Asgeirsson, et BIREFIELD HOLDING LIMITED et comme commissaire aux comptes ROTHLEY COMPANY LIMITED.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour B BEN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03328. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032501.3/1021/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

CACHAGUA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 87.336.

L'an deux mille quatre, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CACHAGUA HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 87.336, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1121 du 24 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Remplacement des organes statutaires.
- 2.- Transfert du siège.
- 3.- Modification afférente de l'article deux des statuts.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Thierry Schmit et de Mesdemoiselles Geneviève Baué et Armelle Beato comme administrateurs et de Monsieur Paul Albrecht comme commissaire aux comptes de la Société et leur donne décharge.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Maître Christophe Antinori, avocat à la Cour, né le 8 septembre 1971 à Woippy (France), demeurant au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

- Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né le 1^{er} mai 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant au 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster.

- Monsieur Filip Servranckx, employé privé, né le 30 janvier 1967 à Tirlemont (Belgique), demeurant au 25A, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille cinq.

Est nommée commissaire aux comptes:

la société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, numéro B 86.995).

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille cinq.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1736 Senningerberg, Aergolf Center, 1A, Heienhaff à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Version anglaise de l'article qui précède:

«**Art. 2. (first paragraph).** The registered office is in Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2004, vol. 883, fol. 68, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(032704.3/239/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

CACHAGUA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 87.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(032711.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

INTEGRATED CORE TECHNOLOGIES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 76.568.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

Signature.

(032466.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

INTEGRATED CORE TECHNOLOGIES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 76.568.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 avril 2004

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin le 14 avril 2010:

- Monsieur Georgios Koukis, Chairman & CEO of the TEMENOS Group, demeurant à 4, Chemin du Claiset, 1256 Troînex (GE), Suisse, Président

- Monsieur Andreas Andreades, Deputy CEO of the TEMENOS Group, demeurant à 65B route du Pas-de-l'Echelle, 1255 Veyrier (GE), Suisse

- Monsieur Kim Warren Goodall, Vice-Chairman of the TEMENOS Group, demeurant à 11 St David's Drive, Englefield Green, Surrey TW20 OBA, United Kingdom

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin le 14 avril 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03448. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032464.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

JOMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange.

R. C. Luxembourg B 81.074.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032462.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

EUROPE EQUIPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.-P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 72.771.

L'an deux mille quatre, le dix-sept mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROPE EQUIPEMENT S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 72.771, constituée suivant acte notarié en date du 2 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 du 20 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvianne Braquet, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Christel Detrembleur, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, la secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2003.
- 2.- Décision sur la mise en liquidation de la société avec effet au 31 décembre 2003.
- 3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes de la Société clôturés au 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation avec effet au 31 décembre 2003.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Thillens, S. Braquet, C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mars 2004, vol. 883, fol. 75, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 22 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(032721.3/239/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

THOMAS WINCH & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 87.335.

L'an deux mille quatre, le douze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THOMAS WINCH & PARTNERS S.A., ayant son siège social à Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 87.335, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1121 du 24 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Remplacement des organes statutaires.
- 2.- Transfert du siège.
- 3.- Modification afférente de l'article deux des statuts.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Messieurs Thierry Schmit et Jean Steffen et de Mademoiselle Geneviève Baué comme administrateurs et de Monsieur Paul Albrecht comme commissaire aux comptes de la Société et leur donne décharge.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Maître Christophe Antinori, avocat à la Cour, né le 8 septembre 1971 à Woippy (France), demeurant au 140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

- Monsieur Christian Bühlmann, administrateur de sociétés, né le 1^{er} mai 1971 à Etterbeek (Belgique), demeurant au 18, route d'Echternach, L-6114 Junglinster.

- Monsieur Filip Servranckx, employé privé, né le 30 janvier 1967 à Tirlemont (Belgique), demeurant au 25A, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille cinq.

Est nommée commissaire aux comptes:

la société anonyme TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, numéro B 86.995).

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille cinq.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social de la Société de L-1736 Senningerberg, Ae-rologolf Center, 1A, Heienhaff à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Version anglaise de l'article qui précède:

«**Art. 2. (first paragraph).** The registered office is in Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mars 2004, vol. 883, fol. 68, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(032714.3/239/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

THOMAS WINCH & PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 87.335.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2004.

J.-J. Wagner.

(032717.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

EMINIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 71.981.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Myriam Spiroux-Jacoby, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour EMINIUM S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032545.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

JVR MANAGEMENT, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6620 Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 74.834.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032463.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

HEAD INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 80.188.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AP04736, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour HEAD INVESTMENTS HOLDINGS S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032474.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

MAXI-TOYS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 71.036.

Le bilan au 26 janvier 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

Signature.

(032468.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

MAXI-TOYS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 5, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 71.036.

Le bilan au 25 janvier 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

Signature.

(032472.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

LAHURE MARCEL TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4610 Niedercorn.
R. C. Luxembourg B 90.046.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032465.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

BINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.671.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BINTER S.A., Société Anonyme
P. Lutgen / L. Braun
Administrateurs

(032486.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

AUTOMOTIVE ENGINEERING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 18.364.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2003, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de Mme Myriam Spiroux-Jacoby, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour AUTOMOTIVE ENGINEERING HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
EXPERTA LUXEMBOURG
Société Anonyme
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032547.3/1017/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

HORTENSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 54.641.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HORTENSE S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

(032484.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

HORTENSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 54.641.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 avril 2004

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de l'administrateur Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange et lui donne décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Le Conseil d'Administration désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry Fleming, expert comptable, demeurant à Mamer qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

HORTENSE S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032469.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

ICELAND GENOMIC VENTURES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.987.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour ICELAND GENOMIC VENTURES HOLDING, S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032480.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

JEAN-JACQUES ZIMMER RACING TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8165 Bridel, 3, op den Scheppen.
R. C. Luxembourg B 53.520.

Constituée par-devant M^e Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 1996, acte publié au Mémorial C n° 145 du 23 mars 1996

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour JEAN-JACQUES ZIMMER RACING TEAM, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(032700.3/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A.,
Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.334.

In the year two thousand four, on the thirtieth day of March.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Séverine Canova, employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of the board of directors of SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND
TOURISM HOLDING COMPANY S.A., a société anonyme, with its registered office in Luxembourg,
by virtue of a decision taken by way of circular letter, by the board of directors of the said company in its meeting
held on March 28, 2004,

which decision, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the
present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements.

1) The société anonyme SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A.
with its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, was incorporated pursuant to a deed of the undersigned
notary, on November 15th, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 84 of January
28th, 2003, and the articles of incorporation have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on March
28th, 2003, and for the last time by deed of the same notary on October 8, 2003, published in the Mémorial Recueil des
Sociétés et Associations number 1296 of December 5th, 2003,

and has now a subscribed and fully paid in capital of eight hundred and forty thousand euros (840,000.- EUR) repre-
sented by eighty-four thousand (84,000) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

2) Article 5 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«The authorized capital of the corporation is fixed at seventy million euro (70,000,000.- EUR) divided into seven mil-
lion (7,000,000) shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general
meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase
the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the
form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing share-
holders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly
authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such
increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the
present article will be adapted to this modification.....»

3) Pursuant to the above mentioned provisions of article 5 of the articles of incorporation the board of directors in
its meeting held on March 28, 2004, resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of eight
hundred and forty thousand euros (840,000.- EUR) in order to raise it from its present amount of eight hundred and
forty thousand euros (840,000.- EUR) to one million six hundred and eighty thousand euros (1,680,000.- EUR) by issuing
eighty-four thousand (84,000) new shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each.

Thereupon, Mrs. Séverine Canova, prenamed, declares that the board of directors has accepted the subscription of
a total of eighty-four thousand (84,000) new shares with a par value of ten euro (10.- EUR) each, and that the new shares
have been paid in by cash payments made by SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED, having
its registered office at Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, so that the amount of
eight hundred and forty thousand euros (840,000.- EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has
been given to the undersigned notary.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation
will from now on have the following wording:

«**Art. 5. paragraph 1.** The subscribed capital of the corporation is fixed at one million six hundred and eighty thou-
sand euros (1,680,000.- EUR) represented by one hundred sixty-eight thousand (168,000) shares with a par value of ten
euros (10.- EUR) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of
the presently stated increase of capital are estimated at approximately ten thousand five hundred euros (10,500.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is word-
ed in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the
English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original
deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvier, den dreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Fräulein Séverine Canova, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in Luxemburg,
handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte des Verwaltungsrates der Aktiengesellschaft SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A., mit Sitz in Luxemburg,

auf Grund eines Beschlusses des Verwaltungsrates vom 28. März 2004, welcher Beschluss, nach ne varietur Paraphierung durch die Erschienene und den Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, namens wie sie handelt, ersuchte den unterzeichneten Notar seine Erklärungen wie folgt zu beurkunden:

1) Die Aktiengesellschaft SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A., mit Sitz in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 15. November 2002, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 84 vom 28. Januar 2003 und die Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 28. März 2003 und zum letzten Mal gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 8. Oktober 2003, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1296 vom 5. Dezember 2003,

und hat ein gezeichnetes und voll eingezahltes Kapital von achthundertvierzigtausend Euro (840.000,- EUR) eingeteilt in vierundachtzigtausend (84.000) Aktien von je zehn Euro (10,- EUR).

2) Artikel 5 der Satzung sieht folgendes genehmigtes Kapital vor:

«Das genehmigte Gesellschaftskapital wird auf siebenzig Millionen Euro (70.000.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in sieben Millionen (7.000.000) Aktien mit einem Nominalwert von je zehn Euro (10,- EUR).

Das genehmigte und gezeichnete Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Zeitspanne von fünf Jahren das gezeichnete Kapital im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können gezeichnet und ausgegeben werden mittels Aktien mit oder ohne Ausgabeprämie ganz nach Belieben des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist insbesondere ermächtigt diese Aufstockungen vorzunehmen ohne den jetzigen Aktionären ein Zeichnungsprivileg auf den auszugebenden Aktien vorzubehalten. Der Verwaltungsrat kann jedem Verwaltungsratsmitglied, Direktor oder Prokurist oder jeder anderen ermächtigten Person, Vollmacht erteilen und die Zeichnung zu empfangen und die Zahlung des Preises der Aktien welche diese ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, zu erhalten.

Jedesmal wenn der Verwaltungsrat eine solche Kapitalerhöhung amtlich festgestellt hat, wird dieser Artikel an die vorgenommene Änderung angepasst.....»

3) Infolge der obenaufgeführten Bedingungen in Artikel 5 der Satzung, beschliesst der Verwaltungsrat in seiner Versammlung vom 28. März 2004, das Gesellschaftskapital um achthundertvierzigtausend Euro (840.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von achthundertvierzigtausend Euro (840.000,- EUR) auf eine Million sechshundertachtzigtausend Euro (1.680.000,- EUR) zu bringen durch die Ausgabe von vierundachtzigtausend (84.000) neuen Aktien von je zehn Euro (10,- EUR).

Somit erklärt Fräulein Séverine Canova, vorgenannt, dass der Verwaltungsrat die Gesellschaft SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LIMITED mit Sitz in Wickhams Cay, PO Box 662, Road Town, Tortola, Birtish Virgin Islands, zur Zeichnung und Einzahlung in bar der vierundachtzigtausend (84.000) neuen Aktien zugelassen hat, so dass die Summe von achthundertvierzigtausend Euro (840.000,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

4) Infolge der Kapitalerhöhung wird Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt abgeändert:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million sechshundertachtzigtausend Euro (1.680.000,- EUR) eingeteilt in einhundertachtundsechzigtausend (168.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (10,- EUR).»

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten, Gebühren und Auslagen, welcher Art auch immer, welche der Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung anfallen, wird auf ungefähr zehntausendfünfhundert Euro (10.500,- EUR) abgeschätzt.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache beherrscht, erklärt, dass auf Wunsch der Komparenten, diese notarielle Urkunde in Englisch ausgefertigt wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text, der englische Text vorrangig sein wird.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Die Urkunde wurde die Komparentin vorgelesen, die mit dem Notar diese originale Urkunde unterzeichneten.

Gezeichnet: S. Canova, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2004, vol. 143S, fol. 9, case 11.- Reçu 8.400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. April 2004.

G. Lecuit.

(032765.3/220/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

**SIGMA CAPITAL HOSPITALITY, LEISURE AND TOURISM HOLDING COMPANY S.A.,
Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 90.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

G. Lecuit.

(032769.3/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

ICELAND GENOMIC VENTURES HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.987.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, réf. LSO-AO03223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour *ICELAND GENOMIC VENTURES HOLDING, S.à r.l.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032482.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

LUA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 79.675.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 mars 2004, réf. LSO-AO02931, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour *LUA HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032487.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

LONDEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 71.759.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03602, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LONDEL S.A., Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

(032488.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

EUROTOUR 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.195.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(032572.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

REAL TRADING HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 81.965.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour REAL TRADING HOLDING S.à r.l.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032489.4/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

SAXI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 74.082.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2004.

Pour SAXI HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(032491.3/1021/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

L2S COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 75.725.

L'an deux mille quatre, le premier avril.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme L2S COMMUNICATION S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Hesperange, en date du 3 avril 2000, publié au Mémorial Recueil C numéro 632 du 5 septembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric Lubert, employé, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à B-Nothomb.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.
- 2) Modification afférente de l'alinéa 2 de l'article 2 des statuts.
- 3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-8077 Bertrange, 295, rue de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. 2ème alinéa.** La société est constituée pour une durée indéterminée et le siège social est établi à Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Lubert, M. Strauss, B. Tassigny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, vol. 143S, fol. 18, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

G. Lecuit.

(032754.3/220/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

L2S COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 75.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2004.

G. Lecuit.

(032756.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

BLUE BAY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 67.753.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(032574.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

CPPL LUX 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 77.025.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03280, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(032576.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

FAIRCOAST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 32.631.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAIRCOAST S.A.

Signature

(032578.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

SOGEPRO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 40.524.

—
Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour la société

Signature

(032735.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

SOGEPRO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 40.524.

—
Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour la société

Signature

(032738.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

SOGEPRO S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 40.524.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03615, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2004.

Pour la société

Signature

(032741.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

HOLUX HOLDING, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 90.673.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLUX HOLDING, GmbH

Signature

(032579.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

LUGUNA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 87.127.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2004, réf. LSO-AP03272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUGUNA HOLDINGS S.A.

Signature

(032582.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

HF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 82.788.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(032869.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

HF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 82.788.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2003 statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2002

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de révoquer la FIDUCIAIRE ET SOCIETE DE GESTION EURO-PEENNE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes et de nommer en remplacement avec effet immédiat la société READ, S.à r.l., aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2007.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2004, réf. LSO-AP03581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032874.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

HOUEMONT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 99.874.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de vente sous seing privé en date du 31 mars 2004 que les 100 parts sociales détenues par la société QUEBEC NOMINEES LIMITED ont été vendues à la société JUPITERMEDIA, une société constituée et régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 23 Old Kinds Highway South, Darien, CT 06824, Etats-Unis, qui devient ainsi l'associé unique de HOUEMONT INVESTMENTS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOUEMONT INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(032833.3/2460/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2004.

SOCIETE GENERALE CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN OPPORTUNITIES FUND,

Société d'Investissement à Capital Fixe (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 54.718.

La Sicaf SOCIETE GENERALE CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN OPPORTUNITIES FUND a été mise en liquidation le 28 mai 2004.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SOCIETE GENERALE CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN OPPORTUNITIES FUND a approuvé, le 28 mai 2004, la clôture de liquidation de la dite Sicaf.

La Valeur Nette d'Inventaire par action au 18 mai 2004 s'élevait à 3.479 USD.

Le boni de liquidation a été payé aux actionnaires restants en remboursement de leurs actions et, par conséquent, aucun montant résiduel n'a été déposé auprès de la Caisse des Consignations à Luxembourg.

Les livres et documents de SOCIETE GENERALE CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN OPPORTUNITIES FUND seront conservés durant une période de cinq ans au siège social de BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A., 13, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

(03277/041/17)

Le Liquidateur.

GRUPPO FRATI FINANCE S.A., Société Anonyme.

(the «Issuer» or «GF FINANCE»)

(a société anonyme incorporated

in the Grand Duchy of Luxembourg with limited liability)

—

GRUPPO FRATI S.p.A., BIPAN S.p.A., C.M.P. S.p.A.,

FRATI LUIGI S.p.A., ROMANORE S.p.A.

(each a «Guarantor»)

(incorporated in the Republic of Italy with limited liability)

SEPAL S.A.

(a «Guarantor»)

(incorporated in Romania with limited liability)

EUR 30,000,000.-**Floating Rate Guaranteed Notes due 2004****issued by the Issuer on July 22, 2002**

(Represented by a Permanent Global Note)

Common Code: 015114550

ISIN: XS0151145504

Notice of Meeting of Noteholders

GF FINANCE hereby gives notice to the holders (the «Noteholders») of the Euros 30,000,000.- Floating Rate Guaranteed Notes due 2004 issued by GF FINANCE on July 22, 2002 (the «Notes»), that, pursuant to Condition 11 of the terms and conditions of the Notes (the «Conditions») and the provisions of Schedule 3 of the trust deed dated July 22, 2002 (the «Principal Trust Deed») originally made between GF FINANCE, GRUPPO FRATI S.p.A. and THE LAW DEBENTURE TRUST CORPORATION p.l.c. as trustee (in such capacity, the «Trustee») as amended and supplemented on November 28, 2003 by means of a Supplemental Trust Deed (the «Supplemental Trust Deed») (the Principal Trust Deed and the Supplemental Trust Deed together the «Trust Deed»), a

MEETING OF THE NOTEHOLDERS

(the «Meeting») will be held at the offices of Studio Legale of Avv. Giorgio Grandi at Via Melone 2, 20121 Milano (Italy), on July 5, 2004, beginning at 12.00 a.m. (Milan time) for the purposes of considering and, if thought fit, passing a resolution which will be proposed as extraordinary resolution in accordance with the provisions of the Trust Deed (the «Extraordinary Resolution»):

«That this meeting (the «Meeting») of the holders (the «Noteholders») of the outstanding Euros 30,000,000.- Floating Rate Guaranteed Notes due 2004 (the «Notes») of GRUPPO FRATI FINANCE S.A. (the «Issuer») constituted by a trust deed dated July 22, 2002 as amended by a supplemental trust deed dated November 28, 2003 (together, the «Trust Deed») between, inter alias, the Issuer and THE LAW DEBENTURE TRUST CORPORATION p.l.c. (the «Trustee»), hereby:

- (i) consents to, and authorises, directs and requests the Trustee to, waive the breach of Condition 3A which will arise on the proposed sale and disposal of the 100% shareholding in SEPAL S.A. and the 100% shareholding in MDF SEBES S.A., provided that this resolution shall only be valid if the sale proceeds from such sale and disposal are sufficient to pay all principal and interest due on maturity of the Notes and are so applied on the date of maturity of the Notes;
- (ii) authorises, directs and requests the Trustee to (a) agree to the release of the guarantee of the Notes given by SEPAL S.A. in connection with the proposed disposal of the shareholding in SEPAL S.A. as set out in (i) above and (b) enter into a second supplemental trust deed (the «Second Supplemental Trust Deed») amending the terms and conditions of the Notes (the «Conditions») and the Trust Deed and a second supplemental agency agreement (the «Second Supplemental Agency Agreement») amending a paying agency agreement dated July 18, 2002 (as amended by a supplemental agency agreement dated December 9, 2003), each between, inter alias, the Issuer and the Trustee, and each in or substantially in the form available for inspection at the offices of the Issuer and the Trustee, with such modifications (if any) as the Trustee may require, provided that the release of guarantee shall only be effective if the sale proceeds from such sale and disposal are sufficient to pay all principal and interest due on maturity of the Notes and are so applied on the date of maturity of the Notes; and
- (iii) authorises, directs and requests the Trustee to concur in the implementation of the modifications set out in the Second Supplemental Trust Deed, the Second Supplemental Agency Agreement and this Extraordinary Resolution.»

In accordance with its normal practice, the Trustee expresses no opinion on the merits of the Extraordinary Resolution or the matters set out in this Notice, but has authorised it to be stated that the Trustee has no objection to the Extraordinary Resolution being submitted to the Noteholders for their consideration. The Trustee recommends that Noteholders who are unsure of the impact of the proposed Extraordinary Resolution seek their own independent financial advice.

Nature of the disposal and description of the sale

The following is a summary of an agreement signed on May 14, 2004, by and between GRUPPO FRATI S.p.A. and KRONOSPAN HOLDINGS Ltd (Cyprus) in connection with the proposed sale and disposal of SEPAL S.A. and MDF SEBES S.A. (the «Agreement»).

1. *Transaction.* KRONOSPAN HOLDINGS LIMITED (together with its affiliates, the «Buyer») agreed to purchase from the shareholders of MDF SEBES S.A. and SEPAL S.A., (together the «Seller») 100% of the issued share capital (the «Shares») of MDF SEBES S.A. and SEPAL S.A. (together the «Companies»), in a transaction described below (the «Transaction»).
2. *Share Purchase Agreement.* The mechanics of the Transaction are being negotiated between the Buyer and the Seller within the framework of a definitive Share and Purchase Agreement containing the usual clauses (representations and warranties, absence of material changes in business conduct, positive and negative covenants, including non-competition provisions, indemnification and related guarantee, etc.) for agreements of this kind, to be executed on or about June 18, 2004.
3. *Release of Encumbrances.* The Buyer has requested that the Shares be transferred free and clear of any and all encumbrances. In this respect Sellers intend to use part of the liquidity generated through the sale to repay debts secured by such encumbrances.
4. The Buyer had a bank guarantee issued in favour of the Seller on May 21, 2004, for Euros 10 million on terms that it will be held until closing of the transaction (the «Closing» - foreseen to be on or about July 6, 2004). This guarantee can be called on by the Seller in the event that the Buyer does not close the Definitive Share and Purchase Agreement on or by July 6, 2004.
5. *Buyer's Due Diligence.* During the period up until the signing of the definitive Share and Purchase Agreement, the Buyer is carrying out a financial and legal due diligence review of the Companies.
6. *Exclusivity.* The Seller has agreed that it and any of its affiliates, including directors, employees, and partners, and any of their advisers will not continue and/or enter into negotiations or discussions relating to the issue, sale or other disposition of the Shares from the date of the Agreement and during the continuance of the Transaction.
7. *Confidentiality.* The Seller and the Buyer have agreed and undertaken not to disclose and to keep confidential the terms of their agreement. This should be kept in mind while processing this information in any way whatsoever.
8. *Governing Law.* The Agreement, the definitive Share and Purchase Agreement and all ancillary agreements will be governed by the laws of England and the parties will submit to the exclusive jurisdiction of the English courts.

Rationale to vote in favour

The Buyer wishes to acquire the Shares free and clear of any encumbrances. To this effect it will be necessary to waive the breach of Condition 3A of the Trust Deed which will arise on the proposed sale and disposal of the 100% shareholding in SEPAL S.A. and the 100% shareholding in MDF SEBES S.A. It will further be necessary to release the guarantee of the Notes given by SEPAL S.A. in connection with the proposed disposal of the shareholding in SEPAL S.A.

Important Note

Noteholders should be aware of the following matters:

1. The sale and disposal of MDF SEBES S.A. and SEPAL S.A. will create liquidity with the Seller which will be used in part to pay the principal and interest due on the Notes on their maturity date on July 22, 2004.
2. Out of the proceeds of the sale and disposal of MDF SEBES S.A. and SEPAL S.A. an amount necessary to repay principal and interest due to the Noteholders in full up to the due date, i.e. July 22, 2004, will be kept in a separate and earmarked bank account in the name of the Issuer. On the date of maturity of the Notes such amount will be entirely utilised, upon irrevocable and unconditional instructions of the Issuer given as of the deposit of said amount, to pay all principal and interest due on the Notes on their maturity date on July 22, 2004.
3. The Noteholders will not have the benefit of a trust or security over the amounts in such account in the name of the Issuer. If approved, the Extraordinary Resolution consents to the disposal of the entire shareholding of SEPAL S.A. and MDF SEBES S.A., and the release of the guarantee of the Notes given by SEPAL S.A., subject to the payment of the amount necessary to repay principal and interest due to the Noteholders out of the bank account mentioned at point 2 above. There will be no additional assurance that the Notes will be repaid at maturity on July 22, 2004.

Voting

A Noteholder wishing to attend and vote at the Meeting in person must produce at the Meeting either the Note(s), or a valid voting certificate or valid voting certificates issued by BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH as Principal Paying Agent (the «Principal Paying Agent») relating to the Note(s) in respect of which he wishes to vote.

A Noteholder wishing to vote, but not wishing to attend the Meeting in person, may either deliver his Note(s) or voting certificate(s) to the person whom he wishes to attend on his behalf or give a voting instruction in accordance with the procedures of CLEARSTREAM BANKING, société anonyme («Clearstream, Luxembourg») or EUROCLEAR BANK S.A./N.V., as operator of the Euroclear System («Euroclear»), instructing the Principal Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting in accordance with his instructions.

An accountholder with Euroclear or Clearstream, Luxembourg who wishes to obtain a voting certificate or procure the Principal Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting (or, if applicable, any adjourned such Meeting) on his behalf, should (not less than 48 hours (being Thursday, July 1, 2004 at 5.00 p.m. (Luxembourg time))

before the time appointed for holding of the Meeting (or, if applicable, not less than 48 hours before any adjourned such Meeting) and within the relevant time limit specified by Euroclear or Clearstream, Luxembourg as the case may be) request the relevant clearing system to block the Notes in his account and to hold the same to the order of the Principal Paying Agent.

Any voting instructions given may not be revoked during the period starting 48 hours (being Thursday, July 1, 2004 at 5.00 p.m. (Luxembourg time)) before the Meeting (or, if applicable, 48 hours before any adjourned such Meeting) and ending at the close of the Meeting (or, if applicable, any adjourned such Meeting).

Quorum

The quorum required at the Meeting is two or more persons present in person holding Notes or voting certificates or being proxies and holding or representing in the aggregate not less than 75% in principal amount of the Notes for the time being outstanding. If within 15 minutes from the time fixed for the Meeting a quorum is not present, the Meeting shall be adjourned until such date, not less than 14 nor more than 42 days later, and time and place as the chairman may decide. Two or more Noteholders or agents present in person holding Notes or voting certificates or being proxies and holding or representing in the aggregate not less than 25% in principal amount of the Notes for the time being outstanding shall be a quorum at the adjourned Meeting.

Effect

The Extraordinary Resolution shall be binding on all the Noteholders, whether or not present at the meeting, and on all the Couponholders and each of them shall be bound to give effect to it accordingly.

The passing of such a resolution shall be conclusive evidence that the circumstances justify its being passed.

Documents

The following documents will be made available for collection free of charge at the specified offices of the Principal Paying Agent and GF FINANCE:

- (i) this Notice;
- (ii) Voting Instruction forms;
- (iii) the Offering Circular dated July 22, 2002 and the Supplemental Offering Circular dated December 15, 2003 relating to the Notes.

The Principal Trust Deed, the Supplemental Trust Deed, the draft Second Supplemental Trust Deed and the draft Second Supplemental Agency Agreement will be made available for inspection only at the specified offices of the Trustee and GF FINANCE.

The draft Second Supplemental Trust Deed and the draft Second Supplemental Agency Agreement will also be available from the clearing systems.

Publication of this Notice

This Notice has been drawn up in the English language for publication in the Luxemburger Wort and will be delivered through Euroclear and Clearstream, Luxembourg.

More information

For more information, please contact:

DGPA & Co. S.r.l., Via dei Bossi 6, 20121 Milano, Italy

Tel: +39 02806241 / Fax: +39 0289012321

Attention: Dott. Raffaele Fiorella - Dott. Andrea Marchis Cullati

e-mail: raffaelefiorella@dgpa.it; amc@dgpa.it

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH, 23, avenue de la Porte Neuve, L-2085 Luxembourg

Tel: + 352 2696 2549 / Fax: +352 2696 9757

Attention: Global Corporate Trust

GRUPPO FRATI FINANCE S.A., 6-12, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg

Attention: Giovanni Vittore

e-mail: gvittore@mevea.lu

Dated: June 11, 2004.

(03278/950/169)

GRUPPO FRATI FINANCE S.A., Société Anonyme.

(the «Issuer» or «GF FINANCE»)

(a société anonyme incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg with limited liability)

GRUPPO FRATI S.p.A., BIPAN S.p.A., C.M.P. S.p.A., FRATI LUIGI S.p.A., ROMANORE S.p.A.

(each a «Guarantor»)

(incorporated in the Republic of Italy with limited liability)

SEPAL S.A.

(a «Guarantor»)

(incorporated in Romania with limited liability)

EUR 100,000,000.-**7.125% Guaranteed Notes due 2004****issued by the Issuer on July 22, 2002**

(Represented by a Permanent Global Note)

Common Code: 015114495 ISIN: XS0151144952*Notice of Meeting of Noteholders*

GF FINANCE hereby gives notice to the holders (the «Noteholders») of the Euros 100,000,000.- 7.125% Guaranteed Notes due 2004 issued by GF FINANCE on July 22, 2002 (the «Notes»), that, pursuant to Condition 11 of the terms and conditions of the Notes (the «Conditions») and the provisions of Schedule 3 of the trust deed dated July 22, 2002 (the «Principal Trust Deed») originally made between GF FINANCE, GRUPPO FRATI S.p.A. and THE LAW DEBENTURE TRUST CORPORATION p.l.c. as trustee (in such capacity, the «Trustee») as amended and supplemented on November 28, 2003 by means of a Supplemental Trust Deed (the «Supplemental Trust Deed») (the Principal Trust Deed and the Supplemental Trust Deed together the «Trust Deed»), a

MEETING OF THE NOTEHOLDERS

(the «Meeting») will be held at the offices of Studio Legale of Avv. Giorgio Grandi at Via Melone 2, 20121 Milano (Italy), on July 5, 2004, beginning at 11.00 a.m. (Milan time) for the purposes of considering and, if thought fit, passing a resolution which will be proposed as extraordinary resolution in accordance with the provisions of the Trust Deed (the «Extraordinary Resolution»):

«That this meeting (the «Meeting») of the holders (the «Noteholders») of the outstanding Euros 100,000,000.- 7.125% Guaranteed Notes due 2004 (the «Notes») of GRUPPO FRATI FINANCE S.A. (the «Issuer») constituted by a trust deed dated July 22, 2002 as amended by a supplemental trust deed dated November 28, 2003 (together, the «Trust Deed») between, inter alias, the Issuer and THE LAW DEBENTURE TRUST CORPORATION p.l.c. (the «Trustee»), hereby:

- (i) consents to, and authorises, directs and requests the Trustee to, waive the breach of Condition 3A which will arise on the proposed sale and disposal of the 100% shareholding in SEPAL S.A. and the 100% shareholding in MDF SEBES S.A., provided that this resolution shall only be valid if the sale proceeds from such sale and disposal are sufficient to pay all principal and interest due on maturity of the Notes and are so applied on the date of maturity of the Notes;
- (ii) authorises, directs and requests the Trustee to (a) agree to the release of the guarantee of the Notes given by SEPAL S.A. in connection with the proposed disposal of the shareholding in SEPAL S.A. as set out in (i) above and (b) enter into a second supplemental trust deed (the «Second Supplemental Trust Deed») amending the terms and conditions of the Notes (the «Conditions») and the Trust Deed and a second supplemental agency agreement (the «Second Supplemental Agency Agreement») amending a paying agency agreement dated July 18, 2002 (as amended by a supplemental agency agreement dated December 9, 2003), each between, inter alias, the Issuer and the Trustee, and each in or substantially in the form available for inspection at the offices of the Issuer and the Trustee, with such modifications (if any) as the Trustee may require, provided that the release of guarantee shall only be effective if the sale proceeds from such sale and disposal are sufficient to pay all principal and interest due on maturity of the Notes and are so applied on the date of maturity of the Notes; and
- (iii) authorises, directs and requests the Trustee to concur in the implementation of the modifications set out in the Second Supplemental Trust Deed, the Second Supplemental Agency Agreement and this Extraordinary Resolution.»

In accordance with its normal practice, the Trustee expresses no opinion on the merits of the Extraordinary Resolution or the matters set out in this Notice, but has authorised it to be stated that the Trustee has no objection to the Extraordinary Resolution being submitted to the Noteholders for their consideration. The Trustee recommends that Noteholders who are unsure of the impact of the proposed Extraordinary Resolution seek their own independent financial advice.

Nature of the disposal and description of the sale

The following is a summary of an agreement signed on May 14, 2004, by and between GRUPPO FRATI S.p.A. and KRONOSPAN HOLDINGS Ltd (Cyprus) in connection with the proposed sale and disposal of SEPAL S.A. and MDF SEBES S.A. (the «Agreement»).

1. *Transaction.* KRONOSPAN HOLDINGS LIMITED (together with its affiliates, the «Buyer») agreed to purchase from the shareholders of MDF SEBES S.A. and SEPAL S.A., (together the «Seller») 100% of the issued share capital (the «Shares») of MDF SEBES S.A. and SEPAL S.A. (together the «Companies»), in a transaction described below (the «Transaction»).

2. *Share Purchase Agreement.* The mechanics of the Transaction are being negotiated between the Buyer and the Seller within the framework of a definitive Share and Purchase Agreement containing the usual clauses (representations and warranties, absence of material changes in business conduct, positive and negative covenants, including non-competition provisions, indemnification and related guarantee, etc.) for agreements of this kind, to be executed on or about June 18, 2004.
3. *Release of Encumbrances.* The Buyer has requested that the Shares be transferred free and clear of any and all encumbrances. In this respect Sellers intend to use part of the liquidity generated through the sale to repay debts secured by such encumbrances.
4. The Buyer had a bank guarantee issued in favour of the Seller on May 21, 2004, for Euros 10 million on terms that it will be held until closing of the transaction (the «Closing» - foreseen to be on or about July 6, 2004). This guarantee can be called on by the Seller in the event that the Buyer does not close the Definitive Share and Purchase Agreement on or by July 6, 2004.
5. *Buyer's Due Diligence.* During the period up until the signing of the definitive Share and Purchase Agreement, the Buyer is carrying out a financial and legal due diligence review of the Companies.
6. *Exclusivity.* The Seller has agreed that it and any of its affiliates, including directors, employees, and partners, and any of their advisers will not continue and/or enter into negotiations or discussions relating to the issue, sale or other disposition of the Shares from the date of the Agreement and during the continuance of the Transaction.
7. *Confidentiality.* The Seller and the Buyer have agreed and undertaken not to disclose and to keep confidential the terms of their agreement. This should be kept in mind while processing this information in any way whatsoever.
8. *Governing Law.* The Agreement, the definitive Share and Purchase Agreement and all ancillary agreements will be governed by the laws of England and the parties will submit to the exclusive jurisdiction of the English courts.

Rationale to vote in favour

The Buyer wishes to acquire the Shares free and clear of any encumbrances. To this effect it will be necessary to waive the breach of Condition 3A of the Trust Deed which will arise on the proposed sale and disposal of the 100% shareholding in SEPAL S.A. and the 100% shareholding in MDF SEBES S.A. It will further be necessary to release the guarantee of the Notes given by Sepal S.A. in connection with the proposed disposal of the shareholding in SEPAL S.A.

Important Note

Noteholders should be aware of the following matters:

1. The sale and disposal of MDF SEBES S.A. and SEPAL S.A. will create liquidity with the Seller which will be used in part to pay the principal and interest due on the Notes on their maturity date on July 22, 2004.
2. Out of the proceeds of the sale and disposal of MDF SEBES S.A. and SEPAL S.A. an amount necessary to repay principal and interest due to the Noteholders in full up to the due date, i.e. July 22, 2004, will be kept in a separate and earmarked bank account in the name of the Issuer. On the date of maturity of the Notes such amount will be entirely utilised, upon irrevocable and unconditional instructions of the Issuer given as of the deposit of said amount, to pay all principal and interest due on the Notes on their maturity date on July 22, 2004.
3. The Noteholders will not have the benefit of a trust or security over the amounts in such account in the name of the Issuer. If approved, the Extraordinary Resolution consents to the disposal of the entire shareholding of SEPAL S.A. and MDF SEBES S.A., and the release of the guarantee of the Notes given by SEPAL S.A., subject to the payment of the amount necessary to repay principal and interest due to the Noteholders out of the bank account mentioned at point 2 above. There will be no additional assurance that the Notes will be repaid at maturity on July 22, 2004.

Voting

A Noteholder wishing to attend and vote at the Meeting in person must produce at the Meeting either the Note(s), or a valid voting certificate or valid voting certificates issued by BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH as Principal Paying Agent (the «Principal Paying Agent») relating to the Note(s) in respect of which he wishes to vote.

A Noteholder wishing to vote, but not wishing to attend the Meeting in person, may either deliver his Note(s) or voting certificate(s) to the person whom he wishes to attend on his behalf or give a voting instruction in accordance with the procedures of CLEARSTREAM BANKING, société anonyme («Clearstream, Luxembourg») or EUROCLEAR BANK S.A./N.V., as operator of the Euroclear System («Euroclear»), instructing the Principal Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting in accordance with his instructions.

An account holder with Euroclear or Clearstream, Luxembourg who wishes to obtain a voting certificate or procure the Principal Paying Agent to appoint a proxy to attend and vote at the Meeting (or, if applicable, any adjourned such Meeting) on his behalf, should (not less than 48 hours (being Thursday, July 1, 2004 at 5.00 p.m. (Luxembourg time)) before the time appointed for holding of the Meeting (or, if applicable, not less than 48 hours before any adjourned such Meeting) and within the relevant time limit specified by Euroclear or Clearstream, Luxembourg as the case may be) request the relevant clearing system to block the Notes in his account and to hold the same to the order of the Principal Paying Agent.

Any voting instructions given may not be revoked during the period starting 48 hours (being Thursday, July 1, 2004 at 5.00 p.m. (Luxembourg time)) before the Meeting (or, if applicable, 48 hours before any adjourned such Meeting) and ending at the close of the Meeting (or, if applicable, any adjourned such Meeting).

Quorum

The quorum required at the Meeting is two or more persons present in person holding Notes or voting certificates or being proxies and holding or representing in the aggregate not less than 75% in principal amount of the Notes for the time being outstanding. If within 15 minutes from the time fixed for the Meeting a quorum is not present, the Meeting shall be adjourned until such date, not less than 14 nor more than 42 days later, and time and place as the chairman may decide. Two or more Noteholders or agents present in person holding Notes or voting certificates or being proxies and holding or representing in the aggregate not less than 25% in principal amount of the Notes for the time being outstanding shall be a quorum at the adjourned Meeting.

Effect

The Extraordinary Resolution shall be binding on all the Noteholders, whether or not present at the meeting, and on all the Couponholders and each of them shall be bound to give effect to it accordingly.

The passing of such a resolution shall be conclusive evidence that the circumstances justify its being passed.

Documents

The following documents will be made available for collection free of charge at the specified offices of the Principal Paying Agent and GF FINANCE:

- (i) this Notice;
- (ii) Voting Instruction forms;
- (iii) the Offering Circular dated July 22, 2002 and the Supplemental Offering Circular dated December 15, 2003 relating to the Notes.

The Principal Trust Deed, the Supplemental Trust Deed, the draft Second Supplemental Trust Deed and the draft Second Supplemental Agency Agreement will be made available for inspection only at the specified offices of the Trustee and GF FINANCE.

The draft Second Supplemental Trust Deed and the draft Second Supplemental Agency Agreement will also be available from the clearing systems.

Publication of this Notice

This Notice has been drawn up in the English language for publication in the Luxemburger Wort and will be delivered through Euroclear and Clearstream, Luxembourg.

More information

For more information, please contact:

DGPA & Co. S.r.l., Via dei Bossi 6, 20121 Milano, Italy

Tel: +39 02806241 / Fax: +39 0289012321

Attention: Dott. Raffaele Fiorella - Dott. Andrea Marchis Cullati

e-mail: raffaelefiorella@dgpa.it; amc@dgpa.it

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, LUXEMBOURG BRANCH, 23, avenue de la Porte Neuve, L-1136 Luxembourg

Tel: + 352 2696 2549 / Fax: +352 2696 9757

Attention: Global Corporate Trust

GRUPPO FRATI FINANCE S.A., 6-12, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg

Attention: Giovanni Vittore

e-mail: gvittore@mevea.lu

Dated: June 11, 2004.

(03279/950/170)
